

Entre Nous

VOLUME 25, n° 2

Perceptions du public et services correctionnels



**Est-ce l'âge d'or
pour les délinquants âgés?**

Les délinquants âgés
peuvent compter sur
des amis solides

Alphabétisation 2000



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

Entre Nous

Entre Nous est publiée par le Secteur des communications et de la consultation du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles qui suivent ne reflètent pas nécessairement celles du commissaire.

Commissaire adjoint Tim Farr
Rédacteur en chef Pierre Simard
Rédacteur en chef adjoint Martin Bélanger
Révision Lise Traversy
Julie Renaud
Révision française Jacinthe Allard
Rédaction anglaise Louisa Coates
Graham Chartier
Distribution Stéphane Bachand
Service de révision Carole Dolan
Services de traduction Bureau de la traduction
Conception graphique Marc Quirouet

Comité de rédaction

Holly Flowers
Julie Fournier
Peter Hecht
Ellen Henderson
Dean Jones
Jim Laplante
Julie McGregor
Shereen Miller
France Myre
Fernande Rainville
John Vandoremalen
Lisa Watson

Collaborateurs

Atlantique – Claudine Daigle
Québec – Sylvie Brunet-Lusignan
– Céline Laplante
Ontario – Ron Fairley
Prairies – Tim Krause
Pacifique – Dennis Finlay
– Debbie Lemay

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

L'équipe d'Entre Nous serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion, ainsi que de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés sur le plan du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faites parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

Entre Nous / Let's Talk
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 2000

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Entre Nous

2000

Vol. 25, n° 2

MANCHETTES

ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE	1
PERCEPTIONS DU PUBLIC ET SERVICES CORRECTIONNELS	2
EST-CE L'ÂGE D'OR POUR LES DÉLINQUANTS ÂGÉS ?	4
LES DÉLINQUANTS ÂGÉS PEUVENT COMPTER SUR DES AMIS SOLIDES	5
UNE CARRIÈRE À LA PRISON DES FEMMES UN POINT DE VUE PERSONNEL	7
CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU SCC SUR L'ALPHABÉTISATION ALPHABÉTISATION 2000 – VERS LA RÉINSERTION	9
LE CAPORAL ANDRÉ BIGRAS AU SECOURS DE CEUX QUI NE SONT PAS CHOYÉS PAR LA VIE	12
UN PIONNIER DES SERVICES CORRECTIONNELS CANADIENS	13
FAITS SAILLANTS	14
SÉANCE DE RASAGE DE CRÂNE À L'ADMINISTRATION CENTRALE POUR RECUEILLIR DES FONDS ON PEUT VAINCRE LE CANCER !	14
EN VEDETTE SUR INTERNET	15

ARTICLES

CAHIER SECTORIEL

Le Programme de séances de consultation publique Inviter le public à se renseigner sur les questions correctionnelles	16
Formation de sensibilisation aux victimes	17
La protection de la couche d'ozone Un enjeu invisible	18
Programme d'entraînement cognitif et réinsertion sociale	19
Un ex-délinquant se joint à l'équipe de CORCAN	21
L'accréditation des programmes : des résultats probants	22

LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

Région de l'Atlantique	
De nouveaux programmes pour les délinquants afro-canadiens Aider les libérés conditionnels de race noire à réintégrer la société	23
Programme d'alphabétisation : un succès pour la collectivité et les délinquants	24
L'initiative correctionnelle du Canada et du Nouveau-Brunswick : déjà deux ans !	25

Région du Québec

Le Programme d'adaptation sociale	26
Réinsertion sociale : colloque des gestionnaires	27
Colloque des intervenants de la région du Québec Ensemble pour une réinsertion sociale sécuritaire	28
Colloque des organismes communautaires	30
Journées de perfectionnement clinique	31

Région de l'Ontario

L'établissement Bath : un rêve devenu réalité	32
---	----

Région des Prairies

Une réinsertion sociale réussie Leonard Janvier - Un modèle à suivre au Centre Pê Sâkâstêw	33
Les soeurs de l'espoir Une nouvelle venue au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	34

Région du Pacifique

Spectacle d'amateurs au Centre de santé régional	35
La salle de réunion Ron Wiebe	36
Certificat d'appréciation	36
Des diplômés remplis de fierté	36

Une belle histoire d'entraide

A l'instar de la population canadienne en général, la population carcérale du SCC vieillit. À l'heure actuelle, dix-sept pour cent de la population carcérale totale est composée de délinquants âgés, et cette proportion ne cesse d'augmenter.

Le SCC a choisi de réagir à cette situation en créant, au sein du Secteur des opérations et des programmes correctionnels, une Division des délinquants âgés dirigée par Marie-Andrée Drouin. Ce groupe sera au centre des efforts que nous déploierons afin de fournir des soins appropriés aux personnes âgées de nos établissements. Ce qui nous encourage vraiment, c'est le fait que les détenus aient eux-mêmes décidé de s'entraider et montrent qu'ils ont eux aussi à cœur le bien-être de leurs camarades plus âgés.

En juin dernier, Joey Ellis, une surveillante correctionnelle à l'établissement Mountain, a reçu le Prix d'excellence 2000 de la fonction publique pour sa contribution exceptionnelle au SCC et son excellent rendement en tant que fonctionnaire du gouvernement fédéral. Depuis trois ans, Joey est la championne du programme de dispensateurs de soins palliatifs, qui a formé plus de 45 délinquants afin qu'ils puissent offrir de l'aide et du réconfort à ceux qui en ont besoin. Ce programme reconnaît que nos établissements sont comparables à de petites collectivités, où les détenus eux-mêmes jouent le rôle des membres de la famille et s'accordent un soutien mutuel.

Dans ce numéro d'Entre Nous, vous aurez l'occasion de vous renseigner sur ce programme novateur grâce à la publication de notre tout premier article « duo-Toile ». Autrement dit, cet article sur les délinquants âgés est complété par une foule d'autres renseignements affichés dans le site Internet du SCC, tout cela grâce à la magie de l'électronique. Des articles duo-Toile seront publiés régulièrement dans les futurs numéros d'Entre Nous, c'est pourquoi vos commentaires et suggestions sont les bienvenus.

Je crois fermement que l'attitude du SCC à l'égard des délinquants âgés contribuera à accroître la compréhension des Canadiens pour notre travail. L'image d'un délinquant âgé ou d'un délinquant compatissant qui a été formé pour prodiguer des soins ne correspond pas au stéréotype habituel d'un détenu. Si, une fois libérés, certains de ces délinquants utilisent leurs habiletés pour aider des malades, je suis persuadé qu'ils auront de bien meilleures chances de réussir leur réinsertion sociale.



Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel du Canada





Par Graham Chartier, agent de communications,
Secteur des communications et de la consultation

Perceptions du public et services correctionnels

L'une des principales sources de frustration pour les professionnels des affaires correctionnelles tient au fait que les Canadiens connaissent mal ce secteur d'activité. Les recherches sur l'opinion publique ont révélé maintes et maintes fois que la plupart des Canadiens connaissent peu, sinon pas du tout, les services correctionnels et les principes de la mise en liberté sous condition. Les attitudes de la population sont plutôt fondées sur des mythes et de fausses perceptions. Or, ces fausses perceptions peuvent être souvent attribuables aux messages transmis par les médias.

Les Canadiens tirent des médias électroniques et écrits, médias d'information ou médias de divertissement, la majeure partie de leurs informations sur les affaires correctionnelles. Souvent, les salles de nouvelles choisissent les sujets de leurs reportages en appliquant le vieil adage voulant que « ce qui saigne rapporte ». À cause des perceptions créées dans la population par ce genre de reportages à sensation diffusés chaque jour, il est plus difficile pour le Service correctionnel du Canada (SCC) de faire comprendre son travail à la population et de faire accepter les politiques et les pratiques qui contribuent à l'efficacité des services correctionnels. De plus, la couverture des médias a cultivé la peur du crime chez les Canadiens et contribué à réduire la confiance de la population dans le système de justice pénale.

NIVEAUX DE CRÉDIBILITÉ

Selon un sondage Environics effectué en 1998, la police et les groupes de défense des victimes jouissent de la plus grande crédibilité (67 p. 100 et 61 p. 100 respectivement) dans la population canadienne; il sont suivis par les professeurs d'université (57 p. 100) et les médias (43 p. 100). Le tiers seulement des Canadiens font confiance aux fonctionnaires – fédéraux ou provinciaux – et seulement 12 p. 100 croient que le système judiciaire est une source fiable d'information.

Malgré leurs problèmes de crédibilité, les médias, dans leurs formes diverses, constituent l'une des institutions les plus puissantes de la société. La diffusion constante de reportages à sensation sur les crimes et la violence a de toute évidence influencé l'opinion des Canadiens. Malheureusement, la population se doute peu que les médias exagèrent la gravité de ces problèmes dans leurs reportages.

VOIR, C'EST CROIRE

Dans l'ouvrage *Visualizing Deviance: A Study of News Organizations*, Richard Ericson et ses collaborateurs examinent le rôle important que les médias, et tout particulièrement les médias d'information, jouent dans la façon dont la population définit ou conçoit le comportement qui s'écarte de la normalité, ou comme ceux-ci l'appellent, la déviance. Dans l'examen qu'ils

font du rôle des organismes d'information, les auteurs affirment que la connaissance créée par les médias « constitue un mécanisme social et public destiné à ordonnancer le monde, et devient ainsi un instrument de contrôle social et une condition à l'ordre social ». [trad.]

« L'objectif premier de la production de la connaissance est le contrôle de l'environnement et des gens qui le composent. Il s'agit d'informer les gens et de les rendre plus prévisibles. » [trad.]

Chaque soir à la télévision, les émissions documentaires, comme *Cops*, qui occupent un créneau hybride à mi-chemin entre les émissions d'information et les émissions de variétés, donnent l'impression que le crime sévit partout dans notre société. Ces émissions sont intentionnellement diffusées aux heures des jeux télévisés et des émissions d'information sur l'industrie du divertissement et contiennent des enregistrements vidéo de poursuites policières et d'arrestations d'individus soupçonnés d'un crime. Les avertissements donnés au cours de ces émissions selon lesquels toute personne est innocente tant qu'elle n'a pas été reconnue coupable par un tribunal semblent incongrus, car les suspects sont montrés en train de faire tout ce qu'ils peuvent pour éviter les agents de police.

Selon Ericson et coll., un examen des reportages de la presse écrite a révélé que les crimes sexuels et les crimes violents sont de 14 à 20 fois surreprésentés par rapport à

l'importance qu'ils ont réellement dans les statistiques sur la criminalité. Les crimes graves de ce genre méritent certes l'attention des médias et, par voie de conséquence, de la population, mais leur surreprésentation contribue à faire croire à la population qu'ils sont plus fréquents qu'ils le sont en réalité.

Pour ce qui est de la télévision, les auteurs de l'ouvrage ont constaté que les émissions mettant en situation des crimes et des interventions d'application de la loi ont toujours compté en moyenne pour le quart ou le tiers de l'ensemble des émissions dramatiques.

Ces images montrent également à la population que le crime est partout dans notre société. La popularité de toutes ces émissions explique peut-être en partie pourquoi 77 p. 100 des Canadiens estiment que le crime est à la hausse, même si les taux de criminalité diminuent depuis 1991.

ATTENTION ACCORDÉE PAR LES MÉDIAS AUX AFFAIRES CORRECTIONNELLES

Malgré toute l'attention qu'ils portent aux crimes et aux peines auxquelles les délinquants sont condamnés, les médias s'intéressent relativement peu au processus correctionnel qui s'enclenche une fois la peine prononcée, et ils se soucient encore moins de diffuser une information exacte à ce propos.

Depuis le début du 20^e siècle, les médias du divertissement ont produit de nombreux films mis en scène dans une prison, comme *Le prisonnier d'Alcatraz*, *Le Party*, *Luke*, *la main froide*, *À l'ombre de Shawshank*, *Les évadés*, etc. En général, on se sert dans ces films des prisons et des pénitenciers pour relater l'histoire d'un châtement injuste et cruel au lieu de chercher à susciter un débat sur les questions correctionnelles réelles. Il est donc extrêmement difficile de trouver des films qui ont donné une image équilibrée du système correctionnel, comme on a pu tenter de le faire pour la peine de mort avec *La dernière marche*.

Dans la plupart des cas, ces films mettent en scène des agents de correction et des directeurs d'établissement corrompus et sadiques, des populations carcérales qui cherchent constamment à s'entre-tuer et des établissements où les programmes correctionnels sont soit inexistantes, soit totalement inefficaces. Il est rare en effet que les établissements correctionnels y soient présentés comme des endroits où la justice règne et où les délinquants peuvent se réadapter.

La télévision a rarement présenté des émissions sur la vie dans un établissement, mais l'actuelle série américaine *Oz*, même si elle sombre dans la violence, a au moins le mérite de mettre en situation des personnages

de professionnels qui ont leur travail à cœur et qui tentent d'amener les délinquants à suivre les bons programmes. Les délinquants y sont également montrés comme des êtres animés de sentiments humains, qui se soucient, entre autre, de leur famille.

Les médias d'information sont muets sur le fait que, chaque jour, le SCC gère de façon sûre quelque 13 000 délinquants dans les pénitenciers fédéraux et quelque 9 000 autres dans la collectivité, et ce, avec peu de risque, sinon aucun, pour la population en général. Toute arrestation par la police d'une personne soupçonnée d'avoir commis un meurtre qui a fait beaucoup de bruit est largement couverte par les médias et les agents d'exécution de la loi sont louangés de toute part. Toutefois, les efforts déployés par le SCC pour gérer en toute sécurité des milliers de délinquants placés dans les établissements ou surveillés dans la collectivité ne retiennent pour ainsi dire aucune attention, parce que ceux qui sont en train de devenir des citoyens respectueux de la loi ne sont pas considérés comme des sujets d'information intéressants. Les médias se concentrent plutôt sur les troubles qui surviennent dans les établissements, les voies de fait perpétrées entre détenus ou contre le personnel ou encore les crimes retentissants commis par les délinquants mis en liberté sous condition. Les délinquants notoires ont toujours été un sujet de prédilection pour les médias mais ceux qui sont plus représentatifs de notre population carcérale, et qui constituent la majorité des délinquants dont nous avons la responsabilité, n'attirent pas une telle attention.

QUEL SORTE DE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE LES CANADIENS VEULENT-ILS ?

Même si les sondages révèlent que les Canadiens placent les questions relatives au crime et à la justice bien bas dans la liste des priorités nationales, ces questions revêtent une très grande importance pour la collectivité. Fait surprenant, les Canadiens sont beaucoup plus tolérants que ce que les politiciens ou les médias nous porteraient à croire.

Par exemple, la population est largement favorable à ce que les gouvernements s'attaquent aux racines mêmes du crime par des programmes de développement social. Les sondeurs de la firme Ekos rapportent que plus d'un Canadien sur deux préfère que l'on investisse dans la prévention du crime plutôt

que dans l'application de la loi. Un sondage effectué en 1998 a révélé que, pour 58 p. 100 des Canadiens, l'objet premier des services correctionnels devrait être la réadaptation des délinquants et non pas le châtement. En outre, quelque 85 p. 100 des Canadiens, selon Angus Reid, préfèrent des solutions de rechange à l'incarcération pour les délinquants non violents qui présentent peu de risque.

QUE FAIT-ON POUR CORRIGER LES FAUSSES PERCEPTIONS?

Le SCC a manifestement devant lui un défi de taille à relever s'il veut changer certaines des perceptions populaires que les médias de divertissement et d'information entretiennent sur le système de justice pénale en général et sur le système correctionnel canadien en particulier.

Étant donné la méconnaissance du public de ces questions, ainsi que les mythes et la désinformation qui conditionnent les attitudes de la population, il est de la plus haute importance que les Canadiens reçoivent des renseignements simples et factuels. L'information ainsi diffusée servira non seulement à sensibiliser la population, mais elle permettra également aux Canadiens de participer à un débat public éclairé. Toutefois, il n'est pas facile de changer des attitudes sans engager des



efforts soutenus et à long terme. Les efforts requis coûtent cher; le système de justice pénale doit donc être prêt à y investir des ressources suffisantes pour faire des progrès dans l'opinion publique canadienne.

Le SCC s'emploie plus activement maintenant à joindre les Canadiens sans passer par les médias. Des produits comme *Nouveau regard – Guide de l'enseignant sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (maintenant disponible dans 2 300 écoles secondaires au Canada) ne retiendront jamais l'attention des médias, mais ils n'en ont pas moins une incidence positive sur les perceptions et les attitudes. Le SCC doit maintenant s'efforcer de trouver encore davantage de moyens pour livrer l'information directement à la « base ».

Chaque employé du SCC peut jouer un rôle dans cet effort collectif parce qu'en dernière analyse, nous sommes les meilleurs ambassadeurs du système correctionnel. Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent jouer un rôle plus actif et obtenir des outils et des idées de communication à visiter la nouvelle section sur l'Éducation du public dans le nouveau site Internet du SCC. ♦

Nouveauté !

L'article « duo-Toile »

Un article « **duo-Toile** » est un court article publié dans *Entre Nous* qui résume un sujet, une problématique ou une initiative et qui apparaît en entier sur le site Web du SCC. En écoutant l'article imprimé, nous réduisons nos coûts d'impression et vous faisons bénéficier de renseignements plus fouillés et mieux illustrés sur la Toile.



La souplesse de l'article « **duo-Toile** » permettra de mettre vos efforts en évidence non seulement au sein du Service, mais également à l'échelle internationale.

Nous comptons évidemment sur vous, chers lecteurs, pour nous faire part de vos commentaires à la suite de la publication du premier article « **duo-Toile** ».

Est-ce l'âge d'or pour les délinquants âgés ?



Par Pierre Simard, rédacteur en chef d'*Entre Nous* et directeur, Services multimédias, Secteur des communications et de la consultation

Vieillir en établissement n'est pas facile. On a souvent recours à l'expression « l'âge d'or » lorsqu'on parle de la vieillesse. Pourtant, jusqu'à tout récemment, une personne âgée incarcérée avait plutôt l'impression de vivre à l'âge de pierre. Grâce à des pionniers comme Joey Ellis et Jack Stewart de la région du Pacifique, des changements s'amorcent. Malgré la distance entre la Colombie-Britannique et Ottawa, ces deux personnes ont réussi à se faire entendre donnant ainsi une voix aux délinquants âgés.

Jusqu'à tout récemment, le vieillissement de la population carcérale était perçu comme un problème mineur mais il devient de plus en plus difficile d'ignorer la réalité. Les données démographiques démontrent que la population en général vieillit et que la population carcérale n'échappe pas au phénomène. Les délinquants touchés cherchent des appuis dans les domaines de la santé, de la nutrition, des exercices, des loisirs et de la qualité du milieu de vie.

ON INNOVE À L'ÉTABLISSEMENT MOUNTAIN

Joey Ellis, surveillante correctionnelle à l'établissement Mountain, a formé cinquante deux soignants parmi les délinquants en se faisant aider par des collègues, par des gestionnaires et par des bénévoles. Ainsi les soignants diplômés prennent maintenant soin de codétenus âgés dont la santé est précaire.

Aujourd'hui, une poignée de délinquants soignants affichent avec fierté leurs certificats de compétence sur le mur de leur cellule et prodiguent des soins d'appoint, physiques et psychologiques, à leurs camarades vieillissants. Leur travail est surveillé par les autorités médicales de l'établissement.

Jack Stewart, agent principal de libération conditionnelle de la Vallée du Fraser, a eu recours aux services des soignants pour prendre soin des délinquants âgés hébergés au Centre correctionnel communautaire (CCC) Sumas. L'expérience a été concluante. Les soignants sont intéressés à



Joey Ellis, surveillante correctionnelle, établissement Mountain

Photo : Pierre Simard



Randy Simpson, soignant

Photo : Pierre Simard

prodiguer des soins dans un CCC. Cela leur rapproche de la communauté et leur donne espoir. Le programme favorise aussi la réinsertion sociale de personnes capables d'apporter une contribution à la société. En outre, il permet aux délinquants âgés de recevoir des soins et du réconfort additionnels.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES DÉLINQUANTS ÂGÉS DANS TOUTES LES RÉGIONS

Se fondant sur cette expérience locale, le Service a créé récemment une Division des délinquants âgés. Marie-Andrée Drouin, qui en est la directrice, s'est vu confier le mandat d'élaborer une stratégie correctionnelle visant à améliorer la qualité de vie de nos délinquants âgés. Marie-Andrée a entrepris de visiter les régions en vue de compiler des renseignements auprès des délinquants âgés, du personnel et des bénévoles.

VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE PART

Nous vous invitons donc à lire sur le site du SCC [http:// www.csc-scc.gc.ca](http://www.csc-scc.gc.ca) un reportage sur les expériences conjointes que mènent le Service, les délinquants jeunes et âgés et nos partenaires dans la communauté pour améliorer la qualité de vie de tous ceux qui vivent depuis longtemps en établissement. Vous y trouverez des témoignages de ceux qui y mourront probablement et, enfin, des textes de ceux qui réintégreront la société un jour avec l'intention d'y apporter leur contribution, notamment en s'occupant de leurs concitoyens âgés.

Partagez l'expérience des pionniers du Service correctionnel du Canada déterminés à aider les délinquants âgés qui aspirent à une vie de meilleure qualité. Nous espérons que les articles **duo-Toile** serviront à susciter et à appuyer d'autres initiatives du genre ailleurs au pays.

Bonne lecture sur la Toile ! ♦



Photo : Pierre Simard

De gauche à droite : Brenda Lamm, directrice int., bureau de district de la Vallée du Fraser; Susan Larson, agente de libération conditionnelle dans la communauté; David Shacter, soignant, CCC Sumas; Jack Stewart; Marie-Andrée Drouin; Nancy Janzen, chef, Soins de santé, établissement Mountain

Les délinquants âgés peuvent compter sur des amis solides

Par Dennis Finlay, gestionnaire régional des communications, région du Pacifique

A Abbotsford, en Colombie-Britannique, un minibus Handi-Dart s'immobilise devant l'entrée d'un immeuble. Un homme âgé, en fauteuil roulant, sort et le chauffeur s'empresse de l'aider à monter dans le petit véhicule adapté pour le transport des personnes handicapées.

On peut observer tous les jours des scènes de ce genre, mais celle-ci se produit quotidiennement à un endroit plutôt particulier, c'est-à-dire au Centre correctionnel communautaire Sumas (CCC).

Comme le nombre de délinquants âgés incarcérés dans les établissements correctionnels du Canada augmente de plus en plus, la région du Pacifique a mis sur pied un projet visant à fournir des services de qualité aux personnes âgées qui font partie de la population carcérale.

On voit régulièrement le minibus Handi-Dart au CCC Sumas. Comme il coûte moins cher qu'un taxi, il convient mieux au budget limité des délinquants.

Trois unités résidentielles du CCC Sumas ont été adaptées aux besoins particuliers des délinquants âgés et handicapés. Un grand nombre d'entre eux ont un grave problème d'autonomie. Beaucoup sont

faibles et souffrent de diverses maladies débilantes. La plupart purgent une peine de longue durée et certains vont même mourir dans l'établissement.

QUELQUES DONNÉES SUR LES DÉLINQUANTS ÂGÉS

Le nombre de délinquants âgés incarcérés dans les établissements du Service correctionnel du Canada croît à un rythme beaucoup plus rapide que celui des délinquants plus jeunes.

Les délinquants âgés de 50 ans ou plus constituent maintenant 12 p. 100 (1 600) de la population carcérale. De plus, 38 p. 100 des délinquants condamnés à perpétuité seront âgés de 55 ans ou plus au moment où ils deviendront admissibles à la libération conditionnelle.

Le groupe des délinquants âgés comprend des individus qui purgent une peine de longue durée et qui ont vieilli en prison, des récidivistes chroniques qui ont été incarcérés à maintes reprises et d'autres individus qui purgent une première peine. Au cours des quatre dernières années, le nombre de délinquants âgés a augmenté de 500.

Le vieillissement de la population carcérale ne se limite pas au Canada. Aux États-Unis, le nombre de détenus âgés a augmenté de 750 p. 100 au cours des vingt dernières années. Près de 50 000 détenus des prisons fédérales et des États sont âgés de 55 ans ou plus.

On estime que l'incarcération des délinquants âgés dans les établissements ordinaires coûte jusqu'à trois fois plus cher que celle des autres délinquants et les dépenses de santé qu'ils entraînent ne sont pas remboursées ni partagées par les régimes provinciaux d'assurance-maladie.

LE PROGRAMME RELIEF

Le programme pour les délinquants âgés du CCC Sumas s'appelle RELIEF (*Reintegration Effort for Long-term Infirm and Elderly Federal Offenders*).

« C'est un programme qui s'imposait », affirme Jack Stewart, agent de libération conditionnelle principal du CCC et responsable du programme RELIEF.

Ce programme est unique au Canada, non seulement en raison du nombre élevé de délinquants âgés dans un même établissement, mais aussi parce que les

délinquants handicapés sont soignés par d'autres délinquants plus jeunes.

Dans chaque unité de soins, il y a une personne soignante et un assistant pour quatre délinquants handicapés.

Les personnes soignantes ont reçu une formation de base à l'établissement Mountain, qui portait sur l'hygiène, l'entretien ménager, la manière de pousser un fauteuil roulant et la nécessité de rappeler aux délinquants qu'ils doivent venir suivre leurs traitements à la clinique de santé de l'établissement.

Les premières personnes soignantes qui ont participé à ce programme se sont vite rendu compte qu'il leur fallait une formation plus poussée pour répondre aux besoins de leurs patients.

L'établissement Mountain a mis sur pied un programme de soins à l'intention des délinquants purgeant une peine de longue durée. Ce programme offrait aux délinquants appelés à devenir conseillers une formation portant sur les compétences psychosociales de base et sur les maladies chroniques et infectieuses. Les personnes soignantes ont reçu une formation leur permettant de fournir des services d'entretien ménager aux délinquants handicapés et d'aider les détenus les plus vulnérables à conserver un style de vie sain au cours de leur incarcération.

Les cours offerts aux délinquants sont les suivants : RCR, Ambulance Saint-Jean, sida-101, Healing Your Spirit et Dealing with Grief and Bereavement. Le programme est très populaire parmi les groupes autochtones et les groupes ethniques, et les chefs spirituels de toutes les confessions ont aussi organisé des séances d'information sur la détresse, le deuil et la mort.

Tous les délinquants qui participent au programme ont assimilé et mettent en pratique les connaissances et les compétences acquises grâce aux programmes de base comme le Programme de développement des aptitudes cognitives et Maîtrise de la colère. Le groupe des personnes soignantes se réunit toutes les semaines en compagnie du personnel des Services de santé et de la Sécurité pour discuter de toute question se rapportant au soin des patients.

Les personnes soignantes apprennent aussi comment s'occuper des délinquants atteints du sida. Elles leur offrent leur appui et les encouragent à ne pas s'isoler. Elles s'efforcent également de les aider à trouver un emploi gratifiant et à garder foi dans la vie. Les délinquants qui ont suivi le programme s'attirent le respect de la population et sont toujours en demande. Ils

ont préalablement été sélectionnés avec soin et leur équipe de gestion des cas les a recommandés en considérant qu'ils seraient des participants prometteurs.

Grâce à ce programme, les délinquants apprennent à s'occuper des autres et à se lier d'amitié avec les personnes dans le besoin. Ils font partie intégrante de la collectivité des personnes soignantes et apportent une aide inestimable à la population carcérale. Il y a actuellement dix détenus soignants à l'établissement Mountain.



Randy, à gauche, passe en revue le programme de la journée avec Les, un délinquant du CCC Sumas confiné à un fauteuil roulant.

Jack Stewart souligne qu'on se propose d'élargir le programme pour y inclure 14 délinquants handicapés et 10 personnes soignantes. Toutefois, la difficulté de mettre en liberté les délinquants soignants de Mountain, un établissement à sécurité moyenne, constitue un obstacle au programme RELIEF, dit-il, et les personnes soignantes doivent recevoir leur formation dans un autre établissement.

« Nous savons qu'il y a à l'établissement Mountain assez de détenus qui ont reçu la formation nécessaire pour participer au programme, ajoute M. Stewart, mais ils ont de la difficulté, pour toutes sortes de raisons, à obtenir leur mise en liberté pour être admis au CCC. »

Il est très important de former encore plus de personnes soignantes, parce que « c'est l'avenir même de Sumas », continue M. Stewart. L'objectif poursuivi, précise-t-il, est de faire du CCC un « village » d'accueil pour les délinquants âgés et les délinquants handicapés. « Le concept de village... continue d'évoluer », dit M. Stewart.

Le premier groupe de délinquants admis au programme a été formé au CCC Sumas

le 16 janvier 1999. Il se composait de cinq délinquants âgés et de deux personnes soignantes.

L'établissement peut recevoir 80 délinquants, en double occupation. À l'heure actuelle, leur nombre s'élève à environ 55.

Le directeur du CCC Sumas, Ken Mattinson, soutient que le SCC a besoin d'un service de ce genre pour répondre aux besoins grandissants des détenus âgés. « Il n'y a jamais eu de projet du même genre au Canada auparavant... faisant appel à des délinquants sous responsabilité fédérale », ajoute-t-il.

Ce programme a aussi permis de resserrer les rapports avec les médecins, les hôpitaux et une foule d'organismes et d'organisations qui peuvent apporter une contribution.

LA TÂCHE DES PERSONNES SOIGNANTES

À l'heure actuelle, les personnes soignantes suivent un cours de trois mois où elles apprennent tous les moyens d'assurer les soins et le confort des délinquants âgés et des délinquants handicapés.

Randy est un type sérieux qu'on verrait très bien au travail dans un camp forestier. Malgré son air bourru, il manifeste beaucoup de compassion et de tendresse à l'égard d'un des délinquants âgés dont il est responsable au CCC.

« Nous ne les considérons pas comme des patients, mais comme des amis, dit-il. Nous essayons seulement de leur faire passer une belle journée. Nous faisons en sorte qu'ils soient bien au chaud, bien nourris et bien reposés. »

Il veille à ce que ses amis prennent leurs médicaments et il les aide à prendre leur douche, à faire leur lit, à s'asseoir dans leur fauteuil roulant, à s'en lever et à se déplacer, et à garder leur chambre propre.

Il affirme qu'il aime travailler ainsi avec ces délinquants et reconnaît qu'il a été très affecté quand un des patients est décédé du cancer. Selon lui, il avait la responsabilité d'aider cet homme à mourir dans la dignité. « C'est ça notre travail, nous entraider. »

Randy était en train de s'occuper de Les, un délinquant qui est au CCC Sumas depuis le début du programme des personnes soignantes. Les ne peut se déplacer qu'en fauteuil roulant.

« Il pouvait encore jouer au hockey il y a trente mois, dit Randy. Mais maintenant il est de plus en plus faible, car il souffre d'atrophie cérébrale et son état se détériore progressivement. »

Malgré tout, Les est encore capable de s'occuper des chats du programme ARK, un projet commun du CCC Sumas et de la SPCA qui a pour objectif de loger et de soigner des chats. Les affirme que ce travail constitue pour lui une excellente thérapie. Dans l'établissement où il se trouvait auparavant, ajoute-t-il, il n'avait absolument rien à faire.

Selon lui, le CCC Sumas est beaucoup « plus sensible » à ses besoins de personne handicapée que l'établissement où il était incarcéré auparavant.

Randy lui rend beaucoup service, dit-il. Il l'a même aidé à préparer son potager.

Il affirme que pour lui, « c'est un privilège d'être ici ».

James, une autre personne soignante, nous explique que les trois unités réservées aux délinquants âgés et aux délinquants handicapés offrent chacune des soins de nature différente.

L'une des unités loge des délinquants qui ont des besoins importants et son équipement est surtout destiné à ceux qui ont un handicap grave. « C'est une maison de soins

intensifs », dit James, qui possède une collection impressionnante de certificats en soins de la santé. « Les autres unités sont conçues pour les gens semi-autonomes. »

Randy et James tiennent un registre détaillé sur chacun de leurs patients et amis.

« S'ils sont incapables de parler, nous parlons pour eux. »

Le registre contient des renseignements sur les choses que leurs patients aiment ou n'aiment pas, leurs allergies et d'autres sujets pertinents.

Randy et James ne s'occupent pas seulement des besoins matériels de leurs patients. Les précise : « Si je veux parler à Randy ou à James en particulier, je peux le faire. »

Jusqu'à maintenant, le programme est considéré comme un franc succès.

PROJETS D'EXPANSION

Une proposition a été déposée dans le but d'élargir le programme RELIEF, « afin d'assurer une intervention encore plus étendue et plus structurée dans la réinsertion sociale des délinquants âgés et des

délinquants handicapés de la région du Pacifique. » Ce projet prévoit l'aménagement de quatre résidences autonomes comprenant six chambres chacune.

L'une de ces résidences pourra loger jusqu'à six délinquants ayant des besoins importants et qui nécessitent une présence et une attention constante, 24 heures par jour, en raison de la gravité de leur état de santé, de leur handicap et de leurs problèmes de mobilité.

Six personnes soignantes vont assurer à tour de rôle la prestation des services dans cette résidence. Les autres résidences seront réservées aux délinquants ayant des besoins moyens ou moindres, et l'une des personnes soignantes travaillera à l'unité des soins intensifs.

Le CCC Sumas envisage aussi la possibilité d'élargir son partenariat avec la SPCA dans le cadre du programme ARK, qui abrite actuellement jusqu'à 50 chats et comporte un chenil pouvant loger jusqu'à 50 chiens. ♦

Une carrière à la Prison des femmes Un point de vue personnel

Par Louisa Coates, agente de communications, Secteur des communications et de la consultation



Photo : Louisa Coates

Jeannine Petit prendra sa retraite cette année après 27 ans de service à la Prison des femmes.

La Prison des femmes de Kingston a définitivement fermé ses portes aux détenues depuis juillet 2000. Le fait de rapprocher les délinquantes de leurs familles et de leurs proches s'inscrit dans la Mission du Service correctionnel du Canada (SCC), selon laquelle l'appui que l'on offre aux femmes leur permet de réintégrer la collectivité en toute sécurité. Bien que la fermeture de la prison était prévue depuis un certain temps, il existe une employée ayant accumulé de nombreuses années de service qui aurait bien voulu continuer à travailler dans cet établissement datant de 66 ans.

Jeannine Petit est la plus ancienne agente de correction du Service correctionnel du Canada. Elle est à la retraite depuis la fermeture de l'établissement après 27 ans de service. Les employés ont organisé une fête l'an dernier pour célébrer son anniversaire, mais aussi ses nombreuses années de service dans la première prison réservée uniquement aux femmes au Canada.

Discuter avec Madame Petit, comme la nomment le personnel et les délinquantes, c'est apprendre sur l'histoire de l'un des établissements les plus intéressants du système correctionnel et comprendre la satisfaction que procure le travail auprès des délinquants. « Je les aimais bien toutes, il ne m'est jamais arrivé de ne pas aimer une délinquante », a-t-elle avoué à la journaliste d'*Entre Nous*. « J'ai adoré mon travail et je regrette seulement de ne pas avoir découvert ce type d'emploi plus tôt dans ma vie. »

Grande et mince, les cheveux blancs impeccablement coiffés, portant des lunettes à la monture dorée, empreinte de sérieuse et d'une certaine dignité dans ses manières, Jeannine Petit a grandi en banlieue de Québec. Sa mère est morte lorsqu'elle était jeune et son père l'a inscrite dans une école catholique pour jeunes filles à Ottawa. Elle affirme avoir passé des années heureuses au couvent des Sœurs de la Sagesse. Elle s'est mariée à l'âge de 21 ans et a eu cinq enfants.

En 1973, la plupart de ses enfants étant élevés, Madame Petit a décidé de chercher du travail où « elle pourrait faire quelque chose d'utile ». Habitante à Kingston, elle a posé sa candidature comme préposée à la cuisine de l'un des établissements du SCC, mais a manqué sa chance au profit d'un autre employé du SCC déjà en place. « Vous pourriez commencer demain si vous vouliez devenir agente de correction », lui avait dit l'agent de recrutement. Aujourd'hui, elle affirme devoir l'orientation de sa carrière à la ténacité de cet homme. La semaine suivante, elle montait les marches de la Prison des femmes et commençait son nouvel emploi d'agente de correction.

Située au centre-ville, à moins d'une rue du pénitencier de Kingston, l'ancienne Prison des femmes, à sécurité maximale, ressemble à de nombreux autres édifices du patrimoine de Kingston : ses murs épais en pierre calcaire grise atteignent trois étages, ses fenêtres, maintenant couvertes de grilles, sont décorées de linteaux et un mur entoure la vaste propriété à l'arrière. Un chemin pavé de pierres conduit à la porte principale.

« Elle était en quelque sorte la matriarche de la famille; elle est à la fois si affable et si sincère. »

Lori MacDonald
sous-directrice

À l'intérieur, les visiteurs faisaient face à une grande porte métallique, dont la garde est assurée jour et nuit par le personnel de sécurité. Lorsqu'on franchissait le seuil de cette porte, dans le hall d'entrée principal, les murs jaune pâle et l'odeur de renfermé rappelant l'air réchauffé d'un radiateur donnaient l'impression qu'il s'agissait d'un vieil édifice où sont passées de nombreuses personnes.

Ce printemps, différents employés étaient là pour s'occuper des quelques délinquantes restant toujours dans la prison. La directrice Thérèse LeBlanc et la sous-directrice Lori MacDonald étaient conscientes de l'importance des ressources que nécessitent l'entretien de l'établissement, où

tout fonctionne manuellement, ce qui obligeait souvent le personnel à utiliser des clés Folger Adams – clés en métal surdimensionnées dont il est impossible de faire des doubles – pour ouvrir les portes. « Il n'existe aucun système électronique ici, toute opération était laborieuse », déclare Madame MacDonald.

La Prison des femmes accueillait les délinquantes classées au niveau de sécurité maximale ainsi que celles nécessitant des soins de santé mentale intensifs. Les nouvelles unités dans les établissements régionaux pour femmes, permettent de loger les délinquantes classées au niveau de sécurité maximale et celles nécessitant des soins en santé mentale et ayant d'autres besoins spéciaux.

Il n'est pas étonnant que Jeannine Petit a voulu demeurer à la Prison des femmes jusqu'à la fermeture. Des délinquantes y ont purgé la totalité de leur peine et considéraient l'endroit comme leur maison. Madame Petit leur inspirait la stabilité, de même que la discipline et l'ordre, qui étaient d'ailleurs devenus sa marque de commerce en plus de son charme. Elle s'est engagée à rester auprès de ces femmes jusqu'à leur départ.

« Certaines de ces femmes m'ont avoué, "Madame Petit, chez moi c'est ici, je ne veux pas partir". Elles étaient nerveuses au moment de leur admission et très anxieuses lors de leur départ. J'essayais de les aider à acquiescer de la confiance en elles. »

« J'ai été acceptée par les délinquantes, même si je suis très stricte. Elles savaient que lorsque je dis non, cela signifie non, et elles ne me le demandaient pas une deuxième fois. J'ai également élevé mes enfants de cette façon. Les employés ont fini par m'accepter et je pense qu'ils me respectaient en raison de mon ancienneté. »

« Elle était en quelque sorte la matriarche de la famille; elle est à la fois si affable et si sincère », confie la sous-directrice, Madame MacDonald.

Madame Petit a consacré la plus grande partie de sa carrière directement avec les détenues. Après avoir été malade il y a trois ans, elle a occupé un nouveau poste d'agente d'admission et d'élargissement. Alors que les autres agents revêtaient l'uniforme, elle portait ses propres vêtements. « J'aimais porter un uniforme, c'est moins coûteux, mais j'ai toujours porté une jupe, jamais des pantalons », dit-elle.

Bien qu'elle se soit consacrée entièrement à son travail, elle avait l'habitude, à la fin de la journée, de rentrer à la maison et de

rien raconter sur ce qui s'était produit au travail. « J'ai été très heureuse ici. Il arrive parfois des situations de crise où vous devez travailler très dur, mais lorsque c'est terminé, vous devez retrouver votre équilibre et être capable de vous en remettre », avoue-t-elle.

Madame Petit trouve toujours un bon mot à dire au sujet de chaque délinquante dont elle a eu la charge. Une détenue en particulier était reconnue pour son mauvais caractère et ses crises de rage, mais Madame Petit avoue qu'elle a été l'une des rares à admettre son crime et à éprouver du remords. L'intégrité de Madame Petit et sa fermeté lui ont valu le respect des détenues. Il y a quelques années, elle a accompagné une femme transférée de Kingston vers la région du Pacifique. En traversant la cour de la prison à Vancouver, à des kilomètres de chez elle, elle a entendu crier « Madame Petit ! Comment allez-vous ? », s'est retournée et a vu une délinquante qu'elle avait surveillée à Kingston des années auparavant. « Oui, c'est réconfortant de savoir que l'on se souvient de vous après toutes ces années », déclare-t-elle.

Jeannine Petit a de nombreuses histoires à raconter sur les 150 délinquantes dont elle a eu la charge. Il y avait ces sept détenues qui ont refusé de manger, à l'exception d'eau chaude mélangée à du miel et à de l'ail, et dont l'une d'elle, malgré cette grève de la faim, avait encore la force et la rage d'un lion au moment où on a tenté de la soulever. Et puis il y avait ces deux femmes trop fortes pour qu'elle puisse les maîtriser et celles qui ont gardé contact avec elle en lui envoyant des cartes.

Comment une femme qui a consacré sa vie à aider des femmes souvent désorientées et violentes perçoit-elle les changements survenus dans le système ? Madame Petit parle à cœur ouvert. « Je crois que le plus grand changement a été la gestion par unité », affirme-t-elle. Jusqu'au début des années 1980, le directeur et les « gardiens » géraient la prison, puis la situation a changé : les délinquantes sont maintenant gérées en groupes ou en « unités » par les agents de correction qui ont un contact quotidien direct avec elles et essaient de les aider à changer. Madame Petit s'intéresse profondément aux délinquantes. « J'aime le sentiment de faire une différence dans leur vie. » Elle croit aussi en une approche plus traditionnelle de traitement des détenues. « Elles ont enfreint les règles de la société, alors je ne pense pas qu'elles devraient s'attendre à un traitement spécial. » ♦

Conférence internationale du SCC sur l'alphabétisation

Alphabétisation 2000 – Vers la réinsertion

Par Louisa Coates, agente de communications, Secteur des communications et de la consultation

Photos : Ron Devries

Au Canada et ailleurs, l'alphabétisation est un enjeu clé pour les délinquants. Des recherches effectuées par le Service correctionnel du Canada (SCC) révèlent qu'à leur admission dans les pénitenciers, 62 p. 100 des délinquants ont un niveau d'instruction inférieur à celui de la 8^e année et 82 p. 100, un niveau inférieur à la 10^e année. Les délinquants remis en liberté qui ont de faibles aptitudes à lire ou à écrire courent un plus grand risque de commettre une nouvelle infraction et de se retrouver en prison. À l'inverse, la récidive est nettement inférieure chez les délinquants dont l'aptitude à lire et à écrire est équivalente ou supérieure à celle de la 8^e année.

En mai dernier, à Ottawa, avec la collaboration du Federal Bureau of Prisons des États-Unis, le Service correctionnel du Canada a organisé une conférence internationale intitulée *Alphabétisation 2000 – Vers la réinsertion*, qui a rassemblé plus de 750 participants principalement du Canada et des États-Unis, mais aussi de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, venus discuter des méthodes efficaces, des nouveautés et des dossiers de l'heure quant à l'éducation en milieu correctionnel.

« Cette conférence constitue une excellente occasion pour nos employés d'apprendre d'autres personnes de par le monde qui oeuvrent dans le domaine de l'enseignement en milieu correctionnel et qui possèdent un bagage incroyable de connaissances et d'expérience en ce qui a trait à l'alphabétisation », déclare Marc Brideau, directeur des programmes de réinsertion sociale au SCC.

La première du genre, cette conférence sur l'éducation en milieu correctionnel a attiré 175 conférenciers de 21 pays. « Il s'agit vraiment d'un événement unique en son genre puisque des employés des services correctionnels du monde entier viennent ici pour partager des idées qui, nul doute, contribueront à la réinsertion sociale sans risque des délinquants », précise Gilles Lacasse, coordonnateur de la conférence et directeur adjoint, Programmes correctionnels, établissement Cowansville.



L'aumônier Pierre Allard et le commissaire Ole Ingstrup présentent un certificat de reconnaissance lié à la formation en milieu correctionnel à l'éducatrice Margaret Meyer



Kathleen Sawyer, Federal Bureau of Prisons



Bea Fisher, gestionnaire principale de projets d'enseignement, région des Prairies, SCC

La conférence visait à mettre en lumière le travail des enseignants en milieu correctionnel et le rôle de la formation dans la réinsertion sociale des délinquants, à créer un réseau international de spécialistes et à permettre aux enseignants de se communiquer leurs pratiques efficaces.

« L'alphabétisation est considérée comme un élément essentiel du plan correctionnel des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada », a expliqué Denis Barbe, gestionnaire des Programmes d'éducation et d'emploi en milieu correctionnel du SCC, dans son allocution de bienvenue, le premier jour de la conférence.

SÉANCES PLÉNIÈRES DE LA CONFÉRENCE

Parmi les invités de marque, on comptait Ole Ingstrup, commissaire du SCC, Kathleen Sawyer, du Federal Bureau of Prisons, Judith Heumann, du ministère de l'Éducation des États-Unis, et J. Duprey, de l'Association européenne de l'éducation en prison.

Au cours des trois jours de la conférence, il y a eu des séances plénières sur les quatre grands thèmes de l'éducation en milieu correctionnel, à savoir l'alphabétisation, la formation des délinquants ayant des besoins spéciaux, la technologie et la formation professionnelle et la préparation à l'apprentissage autonome.

SYMPOSIUM INTERNATIONAL TENU AVANT LA CONFÉRENCE

Bea Fisher, gestionnaire principale de projets d'enseignement au pénitencier de la Saskatchewan, et Randall Wright, enseignant à l'établissement Edmonton, ont entretenu les participants de la rencontre de réflexion internationale qu'ils avaient coprésidée avant la tenue de la conférence. Celle-ci réunissait quarante spécialistes de différents pays en de petits groupes de discussion chargés d'élaborer un cadre de l'éducation en prison, en se fondant sur les quatre piliers de l'éducation établis par l'UNESCO, soit acquérir des compétences afin de continuer à apprendre toute sa vie, acquérir des compétences afin de gagner sa vie, cultiver le corps et l'esprit, et apprendre à travailler avec autrui.

ANIMATEURS D'ATELIERS DU CANADA

Au cours d'ateliers, plusieurs éducateurs canadiens ont présenté les programmes d'éducation exceptionnels qu'ils avaient créés à l'intention des délinquants.

Gary Sears, de l'établissement Edmonton, a présenté le programme axé sur les valeurs qu'il a mis sur pied à l'intention des

Programmes d'éducation

Le Service correctionnel du Canada (SCC) offre des programmes d'éducation dans chacun de ses établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale.

Les délinquants subissent un test quand ils sont admis dans l'établissement. Si le test révèle qu'ils ont un niveau d'instruction inférieur à celui de la 12^e année, il leur est recommandé de suivre des programmes d'éducation. Chaque établissement a son école. En tout, 90 enseignants permanents et 190 enseignants contractuels travaillent au Service. Le SCC offre des programmes de formation de base pour adultes (de la première à la huitième année), d'enseignement secondaire (jusqu'à la 12^e année) et des cours de formation professionnelle. Les programmes d'éducation absorbent 40 p. 100 du budget des programmes du SCC, qui sert aussi à financer les programmes relatifs à la délinquance sexuelle, à la prévention de la violence et au traitement de la toxicomanie.

« Au SCC, nous croyons que, pour trouver un emploi, les délinquants doivent absolument avoir leur 12^e année ainsi que des compétences en mathématiques et en informatique », a précisé Gilles Lacasse, directeur adjoint, Programmes correctionnels, établissement Cowansville.



Julie Ostiguy, orthopédagogue, région du Québec, SCC



Randall Wright, enseignant, région des Prairies, SCC



Stacey Shields, Gary Sears et Phyllis Fleck, éducateurs, région des Prairies, SCC

délinquants à sécurité maximale. Lui et ses collègues établissent d'abord un plan d'apprentissage avec chaque délinquant. Ensuite, ils leur offrent des cours de formation de base pour adultes, de la première à la douzième année, selon les besoins, en appliquant des méthodes pédagogiques validées par la recherche.

« Quand il réussit bien dans ses études, le délinquant prend conscience de ses capacités, et cette nouvelle assurance l'accompagne dans d'autres aspects de sa vie », a déclaré M. Sears.

Dans les programmes d'éducation au SCC, on vise à intégrer les matières. Par exemple, les élèves peuvent se familiariser avec les fractions à partir du nombre d'émigrants irlandais du 19^e siècle (mathématiques) tout en étudiant la famine d'Irlande (sciences humaines).

« Les enseignants en milieu correctionnel s'attachent à intégrer la matière, les compétences cognitives et les valeurs dans tous les cours qu'ils donnent », a expliqué Phyllis Fleck, de l'établissement Edmonton, qui a présenté sa stratégie et son plan de cours jugés exemplaires pour l'enseignement de l'anglais langue seconde. « J'ai fait presque toute ma carrière dans l'enseignement, mais c'est mon travail auprès des délinquants que j'ai trouvé le plus enrichissant », a-t-elle ajouté.

Le SCC emploie également la méthode d'enseignement Cognet, fondée sur les compétences cognitives, qui a été adaptée aux besoins du Service par Bea Fisher. Cognet amène les délinquants à réfléchir, au lieu simplement de réagir. Au cours du processus d'apprentissage, ils sont encouragés à se poser des questions rationnelles et à se demander, par exemple, pourquoi telle chose se produit, quelle serait leur réaction en tel cas et comment l'autre personne se sentirait.

Randall Wright, qui a fait sa thèse de doctorat sur les connaissances des enseignants en milieu correctionnel, affirme que nombre de délinquants sont aux prises avec des difficultés d'apprentissage. « De 20 p. 100 à 80 p. 100 des délinquants avec qui nous travaillons souffrent de difficultés d'apprentissage attribuables au syndrome d'alcoolisme foetal ou au trouble déficitaire de l'attention », a-t-il expliqué. Monsieur Wright et ses collègues d'Excalibur, une société fournissant des enseignants contractuels au SCC, privilégient des méthodes pédagogiques non traditionnelles. Par exemple, ils utilisent l'enseignement par les pairs, ils se concentrent sur un domaine d'apprentissage à la fois et ils préparent des dialogues, qu'ils font lire aux élèves en petits groupes afin de leur apprendre des comportements prosociaux en leur demandant d'analyser la conduite des personnages.

Julie Ostiguy, de l'établissement Cowansville, au Québec, a présenté son programme sur les stratégies d'apprentissage à l'intention des délinquants ayant des difficultés d'apprentissage, dont la recherche révèle que bon nombre ont une intelligence supérieure à la moyenne. Le programme est axé sur la manière de penser et d'apprendre de l'élève. Il amène celui-ci à jouer un rôle de premier plan dans l'orientation de son parcours d'apprentissage. « C'est le premier cours du genre au Québec pour les délinquants adultes, et nous avons obtenu de bons résultats. Beaucoup de délinquants ayant des difficultés d'apprentissage participent maintenant à d'autres programmes correctionnels et ils sont plus disposés à apprendre », a-t-elle raconté.

Robert Aitken, conseiller en programmes d'études de Vancouver (Colombie-Britannique), a exposé des idées stimulantes sur l'intelligence émotionnelle. Howard Gardner, de l'Université Harvard, a fait valoir que l'intelligence en tant que telle n'était pas aussi importante que l'usage qu'on en faisait. Autrement dit, l'intelligence varie d'un élève à l'autre, et l'enseignant peut les



Mary Stephenson, du réseau Writers in Prison d'Angleterre, reçoit un Offender Literacy Poster Contest Award de Lena Green, psychologue scolaire, Université de Cape Town, Afrique du Sud

aider à apprendre à lire et à écrire en adaptant ses méthodes aux points forts de chacun. Monsieur Gardner a expliqué qu'en plus de leur donner une formation scolaire et professionnelle, « nous devons cultiver l'intelligence émotionnelle des délinquants – leur capacité de comprendre les sentiments des autres – si nous voulons qu'ils trouvent un emploi et qu'ils aient de bonnes relations professionnelles et personnelles ».

Enfin, Mark Walker, un éducateur de CORCAN, a présenté le programme de saisie des données qu'il dirige et anime dans cet organisme du SCC qui offre aux délinquants des possibilités d'emploi et d'acquisition de compétences psychosociales. En particulier, le programme de saisie des données permet aux délinquants d'acquérir des compétences en informatique et d'apprendre le respect d'autrui. « Ce qui compte le plus, c'est que le délinquant soit prêt à déployer les efforts nécessaires », a précisé M. Walker, en parlant de l'importance de l'attitude pour ce qui est de la réinsertion sociale ultérieure du délinquant.

CONFÉRENCIERS INTERNATIONAUX

Jewel Kesler et Steve Steurer, du programme d'enseignement par les pairs en milieu correctionnel de l'État de Maryland, ont animé une simulation reproduisant l'expérience d'une personne analphabète. Leur méthode d'enseignement par les pairs se fonde sur des exercices traditionnels d'apprentissage linguistique, de phonétique, de lecture au son et de compréhension inspirés de la vie quotidienne.

« Le programme est avant tout destiné à aider les délinquants qui ont de faibles aptitudes à lire, mais il crée aussi un esprit d'entraide au sein de l'établissement. Des



De gauche à droite : Monique Bérubé, *Marty Maltby, Doreen Sterling, Suzanne St-Jacques, *Diane Charron, Christine Charron, Winn Lambert-Meek, Lise Charron, Chin Yeung, Valerie Racine, *Heather Lockwood, *Gilles Lacasse, Mike Charron, Brian Ham et Marlène Roy
Absente : Louisa Coates
(* organisateurs de la conférence)



Denis Barbe, gestionnaire, Programmes d'éducation et d'emploi en milieu correctionnel, SCC



Roger Williams, directeur adjoint, bureau régional de Bendigo, ministère australien de la Formation et de l'Éducation permanente



Mark Walker, éducateur, CORCAN, SCC

centaines de détenus travaillent comme moniteurs chaque jour. Ils aident les élèves à avancer dans leurs études et ils acquièrent eux-mêmes le sens des responsabilités. Le programme jouit d'un grand prestige auprès des employés et des détenus », a déclaré M. Steurer.

Roger Williams, directeur adjoint du bureau régional de Bendigo, du ministère australien de la Formation et de l'Éducation permanente, a expliqué aux participants qu'il n'y avait aucun système national des prisons en Australie. Il a évoqué les besoins et les difficultés des délinquants autochtones. « L'Australie est un pays riche et moderne. Nous avons adopté certaines pratiques jugées exemplaires en matière d'éducation et de formation en milieu correctionnel. Par exemple, nous suivons une approche qui intègre les pratiques, la planification et la recherche en matière de formation aux programmes de formation professionnelle », a-t-il relaté.

Mary Stephenson, une artiste employée par le réseau Writers in Prison, en Angleterre, a raconté comment elle utilise la

radio, la musique et la poésie pour inciter les délinquants à exprimer leurs sentiments et leurs idées sans craindre de commettre des fautes d'orthographe ou de ne pas bien lire. Elle a présenté des exemples de leur travail sur disque compact, sur cassette et sous forme de magazine. Elle a aussi animé une séance de remue-méninges pour amener les participants à la conférence à proposer des façons d'alphabétiser les délinquants en utilisant les arts.

Carol Comolli, du centre correctionnel communautaire de Juneau, en Alaska, a parlé d'un programme pilote qu'elle dirige depuis deux ans et qui est destiné à des délinquants issus de milieux sociaux et culturels différents. La méthode pédagogique consiste à amener l'apprenant à appréhender des notions de la même manière qu'il a acquis sa langue maternelle. « Pour être pertinentes, les connaissances transmises doivent se rattacher au contexte et à la culture de l'apprenant. Tout ce qui dépasse ce cadre est à rejeter. Cette méthode s'est révélée très efficace », a-t-elle affirmé. ♦



Le caporal André Bigras Au secours de ceux qui ne sont pas choyés par la vie

Par Louisa Coates, agente de communications, Secteur des communications et de la consultation

Le caporal André Bigras a passé les 25 dernières années à travailler pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Il pourrait prendre sa retraite, mais il n'est pas prêt encore. Il est trop occupé ! Sa carrière lui a permis d'exercer diverses fonctions, mais il a toujours poursuivi l'objectif d'aider les gens qui mènent une existence misérable.

En plus de travailler pour la GRC, le caporal Bigras s'est joint au conseil d'administration de l'organisme Inner City Ministries, qui aide les démunis d'Ottawa, est devenu ministre du culte et s'est mis à travailler comme bénévole avec l'intention d'aider les délinquants. Il passe jusqu'à trois soirs par semaine avec les sans-abri, à titre de travailleur de rue. « J'aime ce que je fais. Je pense que nombre de personnes n'ont tout simplement pas eu de veine dans la vie et sont tombées malgré elles dans la spirale du crime », affirme le caporal Bigras.

BÉNÉVOLE AU SCC

Le caporal Bigras travaille comme coordonnateur de la sensibilisation aux drogues au sein de la GRC. En tant que spécialiste, il transmet de l'information sur les drogues aux agents de correction, aux éducateurs, au personnel et aux jeunes des écoles, aux professionnels de la santé et même aux parents qui enseignent à des enfants à domicile. Il a récemment joint les rangs des bénévoles du Service correctionnel du Canada (SCC) et est souvent chargé d'accompagner un délinquant ayant reçu une permission de sortir de l'établissement Pittsburgh, à Kingston. On a récemment présenté sa candidature pour qu'il devienne membre du conseil d'administration de l'*International Association of Justice Volunteerism* ou IAJV (association internationale des bénévoles du domaine de la justice), dont le SCC fait partie. C'est par l'entremise d'Helen Friel, membre de cette association et conseillère en politiques au SCC, qu'il a établi ses premiers contacts avec le SCC. Helen Friel avait entendu parler de lui en tant que travailleur de rue. Elle a été si impressionnée par son travail avec les

démunis qu'elle l'a invité à prononcer une conférence lors de l'assemblée générale annuelle 1998 de l'IAJV.

« André a beaucoup à nous apprendre, et il peut grandement aider les délinquants. C'est un homme sans préjugé, bienveillant et serviable. À titre d'agent de police, il manifeste un grand respect pour la loi, mais il comprend quand même les faiblesses des êtres humains et veut sincèrement leur venir en aide », indique Madame Friel.

Peter Harper, agent de services communautaires à l'établissement Pittsburgh, a invité le caporal Bigras à parler aux détenus et à prononcer une allocution lors de la soirée annuelle de la remise des prix des services communautaires tenue en décembre 1998. André Bigras craignait alors que son uniforme ne l'aide pas à gagner la confiance des délinquants. Mais heureusement, sa réputation l'avait précédé. Un délinquant est venu au-devant de lui et lui a demandé : « Êtes-vous le policier qui parle aux prisonniers ? » Après quelques minutes de conversation, les deux hommes se sont rendu compte qu'ils avaient grandi à quelques rues l'un de l'autre, à Pembroke. L'un a choisi de faire carrière dans la police, tandis que l'autre s'est retrouvé empêtré dans le crime. Toutefois, les deux étaient devenus des chrétiens pratiquants. Ce jour-là, ils en ont conclu que les chemins totalement différents qu'ils avaient suivis les avaient finalement réunis.

AU SERVICE DES AUTRES

André Bigras a eu son lot de problèmes au cours de son enfance. Il avait notamment un pied bot et il a pu surmonter cette difficulté grâce à sa famille et au club Kiwanis. Dernièrement, il est retourné à Pembroke vêtu de son habit rouge de la GRC pour remercier officiellement le club. Le délinquant de l'établissement Pittsburgh, quant à lui, a été maltraité pendant son enfance. Malgré tout, il s'emploie aujourd'hui à servir les autres, comme le caporal Bigras. Depuis qu'il est sorti de prison, il rend visite à des délinquants pour les aider et les encourager.

Le caporal Bigras indique que son rôle de bénévole au SCC lui permet de combler le

fossé entre le monde de la police et celui des délinquants.

« Il est plutôt inhabituel de voir un policier aider la personne qu'il a contribué à faire condamner. Mais, il faut bien que quelqu'un aide ces gars-là, une fois qu'ils sont remis en liberté. Si on les laisse livrés à eux-mêmes, ils risquent de se retrouver de nouveau incarcérés. Pourtant, ils aimeraient bien s'en sortir », indique le caporal Bigras. Compte tenu de son expérience, celui-ci est d'avis que la plupart des crimes sont liés à la drogue et résultent des mauvais traitements physiques ou psychologiques qu'ont eu à subir les délinquants au cours de leur jeunesse.

Le soir, en tant que président et bénévole au sein de l'organisme Inner City Ministries, André Bigras participe à la gestion de la clinique de santé, apporte de la nourriture et des vêtements à des sans-abri et, comme les autres bénévoles de son groupe, a pris l'engagement d'aider les plus démunis, quel que soit leur âge.

« Nous avons organisé un dîner de Noël en janvier dernier et 320 personnes s'y sont présentées. Nous allons à la rencontre des gens dans le besoin, et non l'inverse. Si un type se trouve dans la rue et ne veut pas passer la nuit au refuge, nous lui donnons de la nourriture et un sac de couchage », précise le caporal Bigras.

ENQUÊTE SUR LE TERRAIN

André Bigras est en train de réaliser une enquête non officielle au centre de santé. Il demande aux clients de lui parler de leur problème de toxicomanie : quel genre de vie familiale ont-ils eu ? Quand ont-ils commencé à consommer de la drogue ? Quelle drogue préfèrent-ils ? Emploient-ils des seringues souillées ? Selon lui, les statistiques sur la toxicomanie sont souvent produites par des chercheurs qui ne sont pas vraiment au cœur de l'action. Il préfère donc recueillir lui-même son information.

Le caporal André Bigras affirme que son objectif est clair maintenant : il veut combler les fossés qui séparent la société en général, l'univers carcéral et la police. ♦

Un pionnier des services correctionnels canadiens

Par John Vandoremalen, directeur des Communications, Commission nationale des libérations conditionnelles

Le 8 février 2000, Frank Patrick Miller s'est éteint paisiblement à l'âge de 88 ans.

Frank Miller était un homme remarquable, un homme de foi, de passion, d'honneur et d'intégrité. Il a consacré sa vie entière à l'avancement de la société canadienne et à l'amélioration de la condition humaine. Il a été l'un des pionniers des services correctionnels au Canada, et les fondements qu'il a posés continuent de former la base de notre système actuel.

UN DES PREMIERS

Tout au long de sa carrière, Frank Miller a fait œuvre de pionnier. Il a été l'un des premiers agents de classement du système pénitentiaire canadien, le premier au pénitencier de Kingston. Il a également été l'un des premiers membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles et l'un des premiers directeurs exécutifs du Service national des libérations conditionnelles.

Frank Miller est né en Colombie-Britannique, d'un père ministre de l'Église unie, et a obtenu des diplômes en histoire et en sociologie de l'Université de la Colombie-Britannique. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, il a accédé au grade de capitaine dans les forces armées, où il a travaillé comme agent de sélection du personnel et agent supérieur de réadaptation.

Il a été l'un des premiers agents de classement des détenus au Canada, entamant sa carrière au pénitencier de Kingston le 15 septembre 1947. Les agents de classement ont été les précurseurs de nos agents de libération conditionnelle en établissement. Comme Frank l'a dit lui-même, « personne à l'époque ne savait exactement ce qu'un agent de classement était censé faire. Il n'y avait pas de descriptions de travail, ni de rapports à rédiger ou de procédures établies. » D'après Frank, il en résultait un milieu de travail où les idées créatives foisonnaient et où le moral de l'équipe était excellent.

En 1952, Frank Miller a quitté le pénitencier de Kingston pour se rendre à Ottawa, où il est devenu le directeur adjoint



Frank Patrick Miller

du Service des pardons, alors dirigé par Allan MacLeod, qui est plus tard devenu commissaire des pénitenciers.

Allan MacLeod, Frank Miller et Benoît Godbout, un autre directeur adjoint, ont reçu pour mandat de moderniser la libération conditionnelle. Ensemble, les trois hommes ont jeté les bases de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus* adoptée en 1959 et ont été à l'origine de nombreux changements importants, que nous continuons d'observer aujourd'hui. Frank Miller garde le souvenir d'« une période exaltante, où nous avions le sentiment d'accomplir quelque chose d'important. Nous ne savions pas trop si c'était une vision ou la naïveté qui nous motivait, mais il reste que nous avons très bien réussi. »

L'adoption de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus* en 1959 a entraîné la création de la Commission nationale des libérations conditionnelles, en tant qu'organisme indépendant chargé de la prise de décisions en matière de libération conditionnelle. Frank Miller a été parmi les premiers membres de la nouvelle Commission. Il est resté membre jusqu'en 1965, moment où il a remplacé Benoît Godbout au poste de directeur exécutif du Service national des libérations conditionnelles. En 1972, Frank a quitté le Service national des libérations conditionnelles et a été nommé coordonnateur canadien du cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Il s'est retiré de la fonction publique en 1976.

UN ENGAGEMENT DURABLE

Même après sa retraite, Frank Miller est resté actif dans les affaires correctionnelles et le système de justice pénale. Il a participé au Groupe de travail sur la participation de la collectivité au système de justice pénale et a été secrétaire des Associations nationales intéressées à la justice criminelle. Il a travaillé comme bénévole au Conseil des Églises pour la justice et la criminologie et à l'Association canadienne de justice pénale, et est plus tard devenu président des deux organismes. Frank Miller a en outre été chargé de cours à l'Université d'Ottawa et a publié de nombreux articles.

En août 1997, Frank Miller est retourné au pénitencier de Kingston pour souligner le cinquantième anniversaire de son premier jour de travail comme agent de classement des détenus. Il a été étonné de constater à quel point l'établissement avait été transformé. « Tant de choses ont changé, a-t-il remarqué. C'est étonnant comme ils ont converti le pénitencier de Kingston pour le moderniser. » Les briques ne sont peut-être plus les mêmes, la technologie a certes évolué, mais l'héritage que nous ont laissé Frank Miller et ses contemporains continue de façonner notre travail.

UN HOMME DÉVOUÉ

Frank Miller s'est voué avec passion à la réforme des services correctionnels et de la justice pénale, tant au Canada que dans le monde entier. De lui, nous garderons le souvenir d'un homme de conviction, qui a consacré sa vie à créer un système de services correctionnels et de libération conditionnelle qui soit humain et professionnel.

Outre sa vie professionnelle, Frank Miller a mené une vie familiale, sociale et spirituelle très riche. Il était profondément dévoué à sa famille, qui lui rendait bien son affection. Il laisse dans le deuil sa femme, Ruth, leurs enfants, Jane, Lyn et Gordon, et leurs petits-enfants. Sa fille Jane travaille actuellement au Service correctionnel du Canada, comme directrice de la Justice réparatrice et du règlement des différends. ♦

Faits saillants

Faits et citations tirés d'articles du présent numéro

Soixante dix-sept pour cent des Canadiens estiment que le crime est à la hausse, même si les taux de criminalité diminuent depuis 1991.
Perceptions du public et services correctionnels

Les médias d'information sont muets sur le fait que, chaque jour, le SCC gère de façon sûre quelque 13 000 délinquants dans les pénitenciers fédéraux et quelque 9 000 autres dans la collectivité, et ce, avec peu de risque, sinon aucun, pour la population en général.
Perceptions du public et services correctionnels

Grâce au programme RELIEF, les délinquants apprennent à s'occuper des autres et à se lier d'amitié avec les personnes dans le besoin. Ils font partie intégrante de la collectivité des personnes soignantes et apportent une aide inestimable à la population carcérale.
Les délinquants âgés peuvent compter sur des amis solides

Alphabétisation 2000 – Vers la réinsertion

« L'alphabétisation est considérée comme un élément essentiel du plan correctionnel des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada ».
Denis Barbe, administration centrale

« J'ai fait presque toute ma carrière dans l'enseignement, mais c'est mon travail auprès des délinquants que j'ai trouvé le plus enrichissant ».
Phyllis Fleck, établissement Edmonton

« Quand il réussit bien dans ses études, le délinquant prend conscience de ses capacités, et cette nouvelle assurance l'accompagne dans d'autres aspects de sa vie ».
Gary Sears, établissement Edmonton

MANCHETTES

Séance de rasage de crâne à l'administration centrale pour recueillir des fonds

On peut vaincre le cancer!

Par Louisa Coates, agente de communications, Secteur des communications et de la consultation

Photos : Ron Devries

Après de nombreux mois de planification, une campagne-éclair de levée de fonds pour la lutte contre le cancer, qui avait été lancée le 1^{er} février à l'administration centrale, s'est terminée par une séance spectaculaire de rasage de crâne le 29 février à midi, lorsque le personnel s'est réuni pour encourager 11 employés et un bénévole du Service correctionnel du Canada (SCC).

« Je tiens à féliciter les braves qui se sont portés volontaires, ils peuvent être fiers d'eux-mêmes. Rares sont ceux d'entre nous dont aucun proche n'a été touché par le cancer. Ensemble nous pouvons contribuer à la lutte contre cette maladie », a déclaré le solliciteur général, Lawrence MacAulay, au moment où il se préparait avec le commissaire du SCC, Ole Ingstrup, à raser les deux premiers crânes.

Plus de 200 employés et supporters ont rempli l'entrée du 340, avenue Laurier à Ottawa, tandis que des douzaines d'autres personnes regardaient de l'extérieur par la fenêtre panoramique les huit hommes et les quatre femmes se faire tondre le crâne.

« J'avais mal aux cheveux ce matin, mais on va régler mon problème dans une minute », a dit Jim Murphy avec esprit. « Je suis sur le point de faire une drôle de tête », a ajouté Marc Brideau, tandis que David Snowdon faisait des plaisanteries sur la nature éphémère de sa toison.

Animée par Pierre Allard, commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels, et organisée par les coordonnateurs de la campagne, Bob Brown, Helen Friel et Jim Murphy, la séance de deux heures a provoqué des tonnerres d'applaudissements lorsque nos douze braves ont perdu leurs cheveux, courts, longs, raides, roux, noirs ou blancs, et sont devenus des symboles d'espoir et d'optimisme pour la recherche sur le cancer.

« Le personnel fait aujourd'hui preuve d'une générosité remarquable et je suis fier de faire partie d'une organisation telle que le



Volontaires et barbiers
De gauche à droite : le commissaire du SCC, Ole Ingstrup et le solliciteur général, Lawrence MacAulay
Assis : Jim Murphy et Graham Chartier

« Je tiens à féliciter les braves qui se sont portés volontaires, ils peuvent être fiers d'eux-mêmes. Rares sont ceux d'entre nous dont aucun proche n'a été touché par le cancer. Ensemble nous pouvons contribuer à la lutte contre cette maladie. »

*Lawrence MacAulay,
Solliciteur général du Canada*

Renseignements sur les questions et les services correctionnels actuellement disponibles sur Internet

SCC », a déclaré le commissaire Ole Ingstrup, qui a divertit les participants par ses mots d'esprit tout en jouant le rôle de barbier. « Si je m'arrête maintenant, allez-vous ajouter 1 000 \$ à la cagnotte ? » a-t-il demandé en plaisantant avec Jim Murphy avant de raser la dernière boucle sur son front.

Cette activité a dépassé son objectif de 5 000 \$: elle a permis de recueillir 6 742 \$ pour la lutte contre les cancers de l'ovaire, du sein, du poumon et d'autres types de cancer.

Dans plusieurs régions du SCC, de semblables séances de rasage de crâne s'étaient déjà tenues, auxquelles participaient à la fois le personnel et les détenus. L'automne dernier, le personnel de l'administration centrale a décidé d'employer cette méthode de levée de fonds utilisée dans les régions.

Les 12 volontaires ont expliqué les raisons pour lesquelles ils ont participé à la campagne de levée de fonds, tout comme les sollicitateurs et les donateurs.

« C'est mon collègue et ami Dan Rowan, qui s'était inscrit pour se faire raser le crâne, qui m'a incité à faire de même », a indiqué Graham Chartier. (M. Rowan a péri dans un accident d'avion en novembre dernier pendant une mission des Nations Unies au Kosovo). D'autres volontaires ont formulé des observations telles que : « J'ai perdu mon père l'an dernier; nous étions très proches »; « J'ai survécu au cancer grâce au soutien de ma famille et des bénévoles de la Société canadienne du cancer »; « Le cancer du sein pourrait frapper ma mère, ma femme et mes filles »; « Trois personnes dans ma famille en ont été atteintes »; « Ma belle-sœur est morte du cancer l'an dernier à l'âge de 51 ans ».

« Je crois vraiment que nous pouvons vaincre cette maladie. Il y aura, à mon avis, une percée scientifique grâce à toutes les recherches qui sont actuellement effectuées », a déclaré Connie Carr, l'épouse de Chris Carr. ♦



Bénévoles de la campagne de lutte contre le cancer
Debout, de gauche à droite : Lise Fleury, Louisa Coates, Linda Elliot, Bob Brown, Connie Lamothe, Lyne Parks et Nicole Davidson
Première rangée : Helen Friel, Maria Valenti, Suzanne Cuff et Suzanne St-Jacques
Absents : Suzanne Blais, Suzanne Léger, Lynn Prudhomme, Francine Dallaire, Denise Gibbs, Linda McLaren, Bob Osterhout, Rhonda Kellett, Shereen Miller, Anna Grealy, Brian Acres, Christine Laflamme et Stéphane Bachand



Les 12 volontaires qui se sont fait raser le crâne
Debout, de gauche à droite : Jim Murphy, Marc Brideau, Terry Richardson, Graham Chartier, David Snowdon, Scott Harris, Tara Mason, Bob Brown et Chris Carr
Assises à la première rangée : Denise Dessureau, Tina Larocque et Pamela Yates

The Penal Lexicon www.penlex.org.uk

Ce lexique contient des renseignements sur les prisons, la justice pénale et les affaires pénales, principalement sur les prisons d'Angleterre, du pays de Galles et d'Irlande du Nord auxquels se greffent des renseignements sur les systèmes correctionnels européens et nord-américains. Le site vise à fournir une information à jour sur l'abondance de rapports publiés dans ces pays et à jeter la lumière sur le « monde nébuleux » des prisons et du traitement des prisonniers ». Le site contient un babillard où sont présentées les publications récentes, un moteur de recherche et des renseignements sur des douzaines de sujets, dont les détenues et les jeunes délinquants. Les renseignements sur le Canada qui y sont donnés comprennent le *Rapport Arbour* et de l'information sur les suicides.

The Farm: Life Inside a Women's Prison www.igc.org/thefarm/links.htm

Ce site offre des liens pour obtenir des renseignements sur les femmes en prison, dont l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, la maladie mentale chez les femmes incarcérées, les femmes séropositives dans le monde, les femmes en prison (Royaume-Uni) et le projet de prêt de livres aux femmes en prison.

Le Réseau de recherche sur la criminalité et la justice www.qsilver.queensu.ca/rcjnet/links.html

Ce site offre des liens avec d'autres sites de justice pénale au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Terminally III Prisoners: Change the Law www.penlex.org.uk/pages/oip2.html

Ce document est financé par la Commission européenne et produit par l'International Prison Watch. On y préconise le traitement et la libération anticipée des prisonniers qui sont à un stade avancé d'une maladie incurable. ♦

Le Programme de séances de consultation publique

Inviter le public à se renseigner sur les questions correctionnelles

Par Louisa Coates, agente de communications, Secteur des communications et de la consultation

L'un des meilleurs moyens d'obtenir l'appui de la collectivité pour favoriser la réinsertion sociale sans risque des délinquants consiste à donner aux gens la possibilité de se faire une idée des services correctionnels communautaires. Le Programme de séances de consultation publique du Secteur des communications et de la consultation du Service correctionnel du Canada (SCC) contribue considérablement à la sensibilisation et à l'information du public.

La séance de consultation type est une activité d'une journée au cours de laquelle des conférenciers invités – comme le directeur d'un pénitencier local, des politiciens jouant un rôle dans le domaine de la justice pénale, un libéré conditionnel et des membres d'organismes de services sociaux – se réunissent pour discuter d'un sujet avec les citoyens d'une collectivité. Même si l'assistance comprend normalement des gens qui travaillent dans le système de justice pénale, la séance s'adresse en réalité à ceux qui ne connaissent pas grand-chose des services correctionnels, mais souhaitent en savoir davantage. Il y a souvent une période de questions et de réponses et les organisateurs peuvent aménager une exposition informative ou offrir la visite d'un établissement correctionnel. L'activité est annoncée dans les journaux communautaires, dans des circulaires et à la radio. Les séances attirent normalement de 50 à 100 personnes.

Le programme a pour but de corriger les perceptions erronées du public et de donner de l'information sur la façon dont les services correctionnels fédéraux contribuent à la sécurité de la population. Il arrive souvent que les séances aident à créer de solides partenariats entre le SCC et les groupes communautaires. Les organisateurs sont d'avis qu'en permettant aux membres des localités d'exprimer leurs préoccupations et de poser des questions à des gens ayant des connaissances dans le domaine, on les amène à mieux comprendre et ainsi à mieux accepter les services correctionnels communautaires.

Depuis le lancement du programme en 1997, un total de 29 séances ont été tenues

dans toutes les régions du Canada. Plus de la moitié de ce nombre, soit 16 séances, ont été organisées au cours du dernier exercice, et de plus en plus d'organismes bénévoles d'envergure nationale souhaitent y participer.

Les séances sont parrainées à l'échelle nationale par le Secteur des communications et de la consultation du SCC et organisées à l'échelle locale par le personnel régional du SCC, des organismes d'aide postpénale, comme les sociétés John Howard et Saint-Léonard, et, de plus en plus souvent, par des organismes non gouvernementaux comme la British Columbia Criminal Justice Association ou l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec. Des comités consultatifs de citoyens jouent également un rôle actif. Ces derniers ont organisé 14 séances depuis 1997 et, même s'ils ne les tiennent pas eux-mêmes, ils participent souvent aux comités organisateurs locaux.

Ole Ingstrup, commissaire du SCC, est un ferme partisan du Programme des séances de consultation publique. « Je crois sincèrement que les citoyens doivent participer au processus correctionnel fédéral, afin de nous aider à trouver des solutions sûres et efficaces pour les délinquants qui retournent dans nos collectivités », a-t-il souligné lors d'une allocution qu'il a prononcée à l'occasion de la 15^e conférence nationale des comités consultatifs de citoyens, tenue l'automne dernier à Moncton (Nouveau-Brunswick).

Selon Tim Farr, commissaire adjoint, Communications et consultation, « les séances de consultation publique ne font pas la une des journaux, mais nous savons qu'elles sont fructueuses. Nous évaluons chaque séance au moyen d'un sondage remis aux participants et, jusqu'à maintenant, nous avons constaté non seulement que le public repartait en sachant plus sur les services correctionnels, mais qu'il avait changé d'attitude. » Monsieur Farr souligne que le plus grand défi du SCC consiste à garder la confiance du public, car un seul article négatif dans le journal local peut annuler tous les effets positifs de la séance.



Photo : Amie LeBlanc

Le maire de Campbellton, Fernand Dubé, lors de son allocution d'avril dernier

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Chaque année, le Secteur des communications et de la consultation sollicite des propositions de séances auprès d'organismes non gouvernementaux et bénévoles jouant un rôle dans les services correctionnels. Après un examen approfondi effectué avec le personnel régional du SCC et le groupe parrain, on approuve en fonction de certains critères, comme l'emplacement géographique, la capacité de l'organisme de tenir une séance, les partenaires éventuels de la collectivité et la proximité d'un établissement du SCC. Comme le nombre de propositions est inévitablement supérieur au budget du programme, le SCC doit souvent faire des choix difficiles. Règle générale, le processus permet de prendre une décision ferme au sujet des séances de l'exercice suivant au début de la nouvelle année financière.

Jim Davidson, directeur général, Consultation et participation du public, affirme que le SCC et les organismes de justice pénale s'intéressent de plus en plus à des sujets portant sur les besoins et les préoccupations du public. « Nous voulons éviter de "prêcher aux convertis" et tenir plutôt des séances de consultation publique pour des groupes qui ne connaissent pas grand-chose aux délinquants et au système correctionnel. Les commentaires des citoyens sont importants pour nous; ils nous aident à améliorer nos activités », déclare-t-il.

La Société John Howard est un partenaire du Programme depuis ses débuts, et le succès de ce dernier est en grande partie dû aux leçons qu'ont tirées les sections locales de l'organisme. Douze des vingt-neuf séances tenues jusqu'à maintenant ont été organisées par la Société. « Je pense que les séances sont une activité nécessaire, indique Graham Stewart, directeur exécutif de la Société John Howard du Canada. Nous ne pouvons compter sur les médias pour expliquer en quoi consistent de bons services correctionnels dans un bulletin d'actualité de 20 secondes. Les gens devraient avoir la possibilité de poser des questions et d'obtenir l'information qu'ils souhaitent. » Monsieur Stewart ajoute que le personnel correctionnel bénéficie aussi de ce genre d'activité lorsqu'il entend le point de vue du public; les séances lui permettent de s'ouvrir au monde extérieur. Toutes les parties en profitent. »

LES SÉANCES AIDENT À SENSIBILISER LES CITOYENS

Le comité consultatif de citoyens de l'établissement Edmonton a organisé en septembre dernier une séance pour discuter des services communautaires disponibles pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants. Cette séance a attiré une cinquantaine de personnes. Les conférenciers invités ont donné des exposés inspirants, et les participants ont par la suite indiqué sur le formulaire d'évaluation que la séance valait très largement le déplacement. Ce comité prévoit tenir cet automne une autre séance sur la contribution de la libération conditionnelle au maintien de collectives sûres. Les organisateurs souhaitent transmettre le message que la plupart des libérés conditionnels réussissent à réintégrer la collectivité.

En mars, à Brampton (Ontario), une séance organisée par la Maison Saint-Léonard de Peel a attiré 229 personnes à l'occasion d'une journée portes ouvertes. Établie il y a 40 ans, la Société Saint-Léonard du Canada a pour mandat de fournir un endroit sûr où des hommes en transition peuvent trouver un lieu d'appartenance, la dignité ainsi que la possibilité de s'instruire et de se reconstruire.

On a alors inauguré une nouvelle unité résidentielle indépendante qui fournit 19 appartements à des libérés conditionnels et 10 places à des sans-abri. Il a également été question des moyens que la ville de Brampton pourrait se donner pour être une collectivité de plus en plus sûre et capable d'offrir un soutien croissant. Le solliciteur général, Lawrence MacAulay, était présent lors de l'inauguration, et un groupe de discussion comptait notamment parmi ses membres le révérend Pierre Allard, commissaire adjoint, Opérations et programmes

correctionnels au SCC, ainsi que des représentants de la Commission nationale des libérations conditionnelles, de la Société Saint-Léonard et des sans-abri.

« Nous sommes vraiment fiers de cette séance. C'était un exemple typique d'un regroupement de citoyens réunis pour aborder des questions concrètes qui ont reconnu que le moyen le plus sûr de réintégrer les délinquants à la société est de leur offrir soutien et compassion, a affirmé le directeur exécutif de la Maison Saint-Léonard, Rick Brown. La soirée s'est déroulée autour du thème de la compassion, de la foi et de l'habilitation des gens. » Dans leur évaluation, les participants ont parlé de la soirée comme d'une activité énergisante et enrichissante.

LES SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE EN SONT À LEUR QUATRIÈME ANNÉE

Maintenant à sa quatrième année, le Programme de séances de consultation publique attire de plus en plus de participants. Il est mieux organisé et réussit à mieux transmettre de l'information à la majorité des gens.

D'après les résultats des évaluations effectuées en 1999, 78 p. 100 des participants connaissaient peu de choses voire rien du sujet avant d'assister à une séance, mais 95 p. 100 ont appris quelque chose sur les services correctionnels. Fait encore plus encourageant, 66 p. 100 des participants ont déclaré que leur attitude avait changé après avoir assisté à une séance, surtout en ce qui concerne les programmes pour délinquants, la réinsertion sociale et la justice réparatrice.

Plusieurs documents ont été élaborés pour aider à organiser une séance. Parmi ceux-ci figure le *Guide du programme des séances de consultation publique*, qui présente le Programme et indique comment y participer. De plus, une liste de critères d'évaluation des séances a été dressée, et des formulaires de rapports ont été rédigés pour permettre aux organisateurs de consigner ce qui a bien fonctionné et les leçons qui ont été tirées de chaque activité. Il est possible d'obtenir ces publications en communiquant avec la Direction de la consultation et de la participation du public, du Secteur des communications et de la consultation du SCC. ♦

CAHIER SECTORIEL

Secteur du développement organisationnel

Formation de sensibilisation aux victimes

Par l'Unité de la justice réparatrice et du règlement des différends

Les 21 et 22 janvier 2000, le Service correctionnel du Canada (SCC) a tenu son premier atelier national de formation sur la sensibilisation aux victimes, à l'intention des chargés de projet de la justice réparatrice et du règlement des différends, des membres du Comité national de direction sur la justice réparatrice et le règlement des différends et de certains partenaires de la collectivité. Cet atelier a réuni 22 participants d'un peu partout au Canada. L'Unité de la justice réparatrice a coordonné la formation grâce au soutien financier du fonds de règlement des différends du gouvernement fédéral. Wilma Derksen, directrice exécutive, Victims' Voice, et Michele Landry, agente de projet, Réinsertion sociale, Services aux victimes, SCC, ont animé la formation. ♦



Première rangée : Jody Brian, David Hough, Andrew McWhinnie et Lisa Hill
Deuxième rangée : Terry Hackett, le rév. Rod Carter, Mike Ryan, J.J. Beauchamp, Wilma Derksen, Michele Landry et Melanie Achtenberg
Rangée du fond : Henry Saulnier, le révérend David Shantz, Jim Wladyka et Ken Jackson
Absents : Scott Harris, Chris Carr, Christina Guest, Kimberly Mann, Bram Deurlou, Jane Miller-Ashton et Carol-Anne Grenier

La protection de la couche d'ozone

Un enjeu invisible



Par Paul Provost, conseiller principal en environnement

L'utilisation des halocarbures (CFC, HBFC, HCFC, etc.) en circuit fermé que l'on retrouve principalement dans les systèmes de réfrigération et de climatisation, est à la fois sécuritaire et efficace en autant qu'ils ne s'échappent pas dans l'atmosphère. Depuis la signature du Protocole de Montréal en 1987 – un accord international destiné à protéger la couche d'ozone qui a été salué comme le premier effort de coopération véritablement international en matière de protection de l'environnement –, les gouvernements signataires se sont dotés de stratégies, de politiques et d'outils réglementaires afin de répondre à ce véritable défi écologique planétaire.

IMPACTS ÉCOLOGIQUES

Contrairement à l'ozone au sol – c'est-à-dire, le mauvais ozone, ce poison gazeux qui est responsable du smog urbain –, la couche d'ozone stratosphérique, le bon ozone, constitue un bouclier naturel (voir figure 1 ci-contre) qui nous protège contre les rayons ultraviolets (UV) nocifs du soleil. Au-dessus de la couche d'ozone, l'intensité des rayons ultraviolets est telle que la peau peut être brûlée en quelques secondes, crème solaire ou pas. Par conséquent, l'accroissement de la quantité des rayons UV qui atteignent la surface terrestre à la suite de l'amincissement de la couche d'ozone peut avoir des effets dommageables tels les coups de soleil, les cancers de la peau et les cataractes, sur tous les organismes vivants.

Les rejets dans l'atmosphère de substances appauvrissant la couche d'ozone comme les chlorofluorocarbures – communément appelés les CFC –, continueront pendant de nombreuses années à affecter la concentration d'ozone dans la stratosphère. La littérature scientifique estime que les CFC sont, à eux seuls, responsables d'environ 80 p. 100 de la destruction totale de l'ozone stratosphérique. L'utilisation répandue des CFC expliquerait en bonne partie ce constat désastreux (voir figure 2 ci-contre). En fait, les halocarbures industriels sont de grands

destructeurs d'ozone pour deux raisons : la première est qu'ils ne sont pas réactifs, ce qui signifie qu'ils demeurent assez longtemps dans l'atmosphère pour s'élever jusqu'à la stratosphère, et la seconde est qu'ils favorisent les réactions naturelles qui

détruisent l'ozone. Comme les halocarbures ne se décomposent tout simplement pas dans la basse atmosphère, ils peuvent demeurer de 20 à 120 années ou davantage dans l'atmosphère. Alors, même si tous les rejets d'halocarbures étaient éliminés dès

Figure 1 : Distinction entre l'ozone stratosphérique et l'ozone au sol

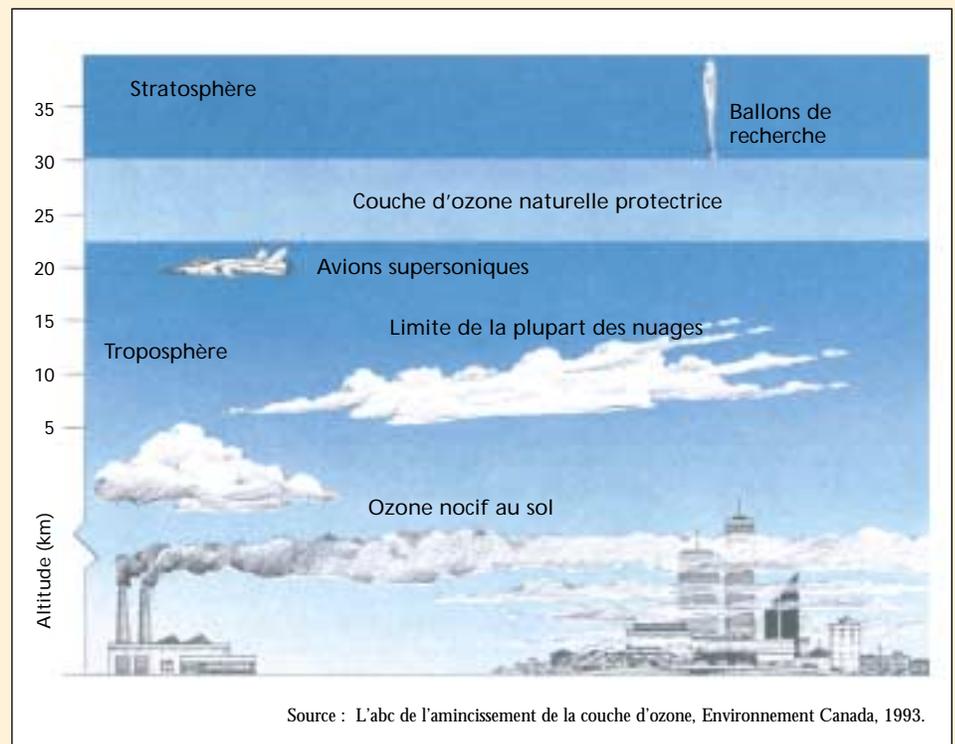
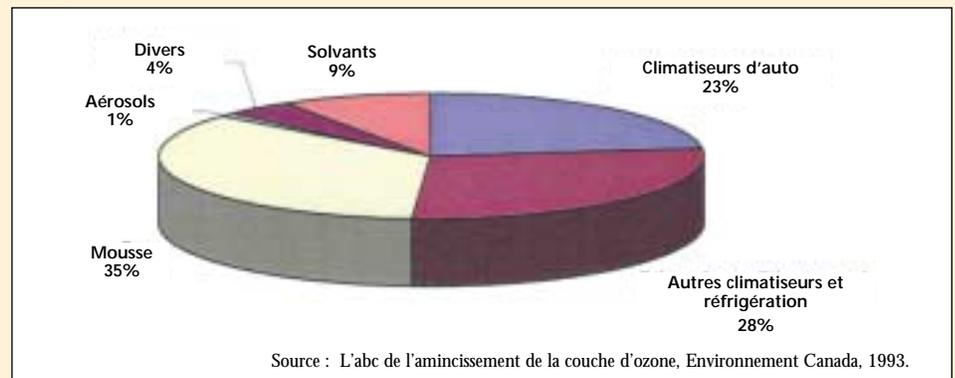


Figure 2 : Utilisation des CFC au Canada



maintenant, les répercussions imputables aux rejets antérieurs de CFC dans l'atmosphère subsisteront, telle une dette environnementale que l'on devra assumer au fil des prochaines décennies.

ENGAGEMENTS DU SCC

La Stratégie de développement durable (SCC, décembre 1997), a adopté plusieurs cibles concernant la gestion des halocarbures. Les principales concernent : le suivi des règlements provinciaux à ce sujet, l'arrêt des achats d'équipements qui renferment des CFC, le recours à des personnes accréditées (techniciens certifiés) pour assurer l'entretien des systèmes contenant des halocarbures, le respect des pratiques normalisées pour la manutention des frigorigènes (réutilisation, recyclage, purification ou retour au fournisseur) et l'élimination sécuritaire des halocarbures usés comme déchets dangereux. À ce titre, notons également que les objectifs environnementaux du SCC sont soutenus depuis juillet 1999 par le *Règlement fédéral sur les halocarbures*.

FAITS PROMETTEURS

Depuis 1994, les systèmes de climatisation des véhicules automobiles fabriqués ou importés au Canada n'utilisent plus de CFC-12. Ils fonctionnent maintenant aux HFC-134a, un hydrofluorocarbure inoffensif pour la couche d'ozone. Autre note positive, les nouveaux systèmes de réfrigération et de climatisation comme les anciens, qui requièrent entretien ou amélioration, ont été ou seront graduellement convertis pour fonctionner aux HFC, aux HCFC ou avec des mélanges de ces gaz plutôt qu'aux CFC. Ces changements sont porteurs de progrès puisque les HCFC possèdent un potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone qui est 20 fois moins important que les CFC. Certes, le dynamisme actuel entourant la question des halocarbures démontre bien que devant un enjeu écologique global, la réponse des gouvernements peut venir assez rapidement.

Bref, au-delà des intentions environnementales issues d'un passé pas si lointain, une gestion scrupuleuse des halocarbures est maintenant obligatoire pour tous les ministères fédéraux au Canada. À long terme, notre mince couche d'ozone ne s'en portera que mieux, de même que votre peau, du moins si vous êtes de ceux qui ont le temps de se faire bronzer... ♦

Programme d'entraînement cognitif et réinsertion sociale

Julie Ostiguy, orthopédagogue SCC, région du Québec

Depuis le milieu des années 70, plusieurs études ont démontré qu'un fort pourcentage de délinquants criminalisés éprouvent des troubles d'apprentissage (Brier, 1989). Selon Brier (1994, 1989), Larson (1988) et Waldie & Spreen (1993), les troubles d'apprentissage sont plus fréquents chez les détenus que dans la population générale. Alors que dans la société, la proportion de gens atteints de troubles d'apprentissage varie entre cinq et dix pour cent, elle oscille aux alentours de 25 p. 100 chez les détenus dans les établissements fédéraux (Fisher-Bloom, 1995).

tendance à adopter des comportements antisociaux. Enfin, ils ont du mal à trouver et à choisir des solutions de qualité, car il leur est difficile de contrôler leur impulsivité.

Prenons l'exemple de Michel, un jeune homme dans la vingtaine, arrêté pour vol qualifié et voie de fait grave. Il écope d'une sentence de trois ans de détention dans un établissement fédéral. L'histoire de Michel est comme celle de bien d'autres détenus sous responsabilité fédérale. Très tôt, il abandonne ses études pour se rendre sur le marché du travail. Michel n'a jamais connu beaucoup de succès à l'école et s'est rapidement retrouvé dans

des classes de cheminement particulier avec une étiquette de troubles d'apprentissage graves. Malgré un grand potentiel intellectuel, il n'arrive pas à apprendre à lire et à écrire. Pour ce qui est du travail, les choses ne sont guère mieux.

Il n'a jamais su garder

un emploi plus de quelques mois et fini toujours par être congédié. Il a des difficultés à arriver à l'heure, à s'acquitter adéquatement de ses tâches et à entretenir des relations harmonieuses avec ses collègues et patrons. L'employabilité et le manque de scolarité de Michel sont des éléments, qui de prime à bord, peuvent diminuer ses chances de se réinsérer avec succès dans la société. Lors de l'évaluation de ses besoins particuliers, divers programmes d'intervention sont inscrits sur son plan de sortie. Il s'agit de programmes à contenu cognitif où ses troubles d'apprentissage le désavantagent et nuisent à sa compréhension.

TROUBLES D'APPRENTISSAGE ET RÉINSERTION SOCIALE

Dans une étude entamée en 1993, le Service correctionnel du Canada (SCC) s'est penché sur la question des troubles d'ap-

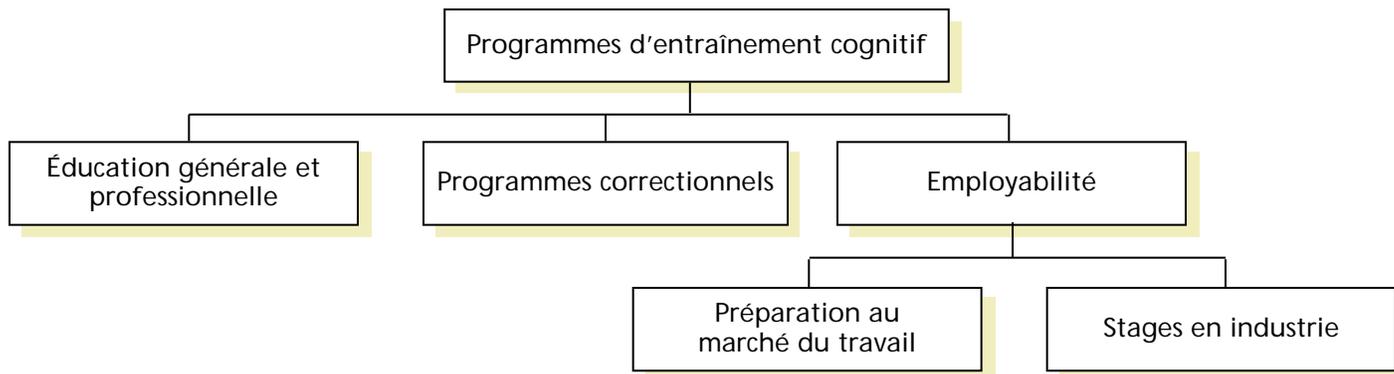


Julie Ostiguy (debout) en compagnie de trois détenus

CARACTÉRISTIQUES DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

Les troubles d'apprentissage ne nuisent pas qu'à la réussite scolaire, mais entravent également les apprentissages qui se font machinalement. Les individus atteints de troubles d'apprentissage ont souvent de la difficulté à interpréter les gestes des autres et à choisir des réponses adéquates dans des situations données (Pearl & Bryan, 1994). Ils possèdent certaines caractéristiques qui les rendent plus susceptibles à s'engager dans des activités criminelles (Waldie & Spreen, 1993). Fréquemment, ces personnes présentent plusieurs des caractéristiques suivantes : impulsivité, hyperactivité, incapacité à anticiper les conséquences de leurs actes, irritabilité, rigidité et habiletés sociales déficientes. De plus, ils éprouvent des difficultés à interpréter les indices sociaux, sont toujours insatisfaits et ont

Domaines de répercussion des troubles d'apprentissage



prentissage en tant qu'élément nuisible au processus de réinsertion sociale des détenus. Partant de l'idée que tout délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois, il a été établi que le traitement des troubles d'apprentissage pouvait contribuer au processus de réinsertion sociale du détenu. Lors d'une consultation en juillet 1995 tenu par le sous-commissaire adjoint auprès des directeurs d'établissements et de districts, il a été décidé que l'entraînement cognitif devait être considéré comme un préalable à la participation à tous les programmes correctionnels dont le contenu comportait un apprentissage formel de connaissances pour les détenus chez lesquels on avait détecté des troubles d'apprentissage.

RÉPERCUSSIONS

Les troubles d'apprentissage n'ont pas que des répercussions au niveau des études, mais dans tous les domaines qui impliquent des apprentissages. Les programmes d'entraînement cognitifs ont traditionnellement été liés au domaine de l'éducation, de la formation générale et professionnelle. Cependant, maintes analyses entreprises par le SCC ont démontré que les programmes d'entraînement cognitif peuvent également avoir des effets favorables au niveau des programmes correctionnels.

Néanmoins, les besoins de Michel ne se limitent pas qu'au niveau de la formation scolaire et des programmes correctionnels. Il faut d'abord et avant tout qu'il augmente ses chances d'obtenir et de maintenir un emploi de qualité. Une fois encore, les habiletés acquises dans un programme d'entraînement cognitif vont lui être d'un grand secours. Qu'il s'agisse de stages en industrie ou de cours de préparation au marché du travail, Michel est constamment

appelé à être en apprentissage, à acquérir des nouvelles connaissances, des valeurs et attitudes, ainsi que de nouveaux comportements.

Le programme d'entraînement cognitif, n'a pas que des répercussions au plan des habiletés intellectuelles, mais également sur l'estime de soi, la connaissance de soi et l'apprentissage des règles de conduite en société. Voilà pourquoi, l'établissement Cowansville s'est doté, depuis maintenant plus de cinq ans, de la Classe des stratégies d'apprentissage qui vise à mieux outiller sur le plan cognitif les individus, comme Michel, qui éprouvent des difficultés d'apprentissage.

CLASSE DES STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE

La Classe des stratégies d'apprentissage croit fermement que l'intelligence n'est pas rigide, qu'elle peut se développer et se cultiver grâce à des exercices appropriés. Par l'entremise de divers tests, formels et informels, la Classe des stratégies d'apprentissage tente d'identifier la source du trouble d'apprentissage : habiletés cognitives et métacognitives lacunaires, comportements inappropriés, motivation scolaire faible, stratégies de gestion des ressources déficientes, etc. Une fois la ou les sources déterminées, on dresse un plan d'intervention personnalisé qui a pour but d'amener l'étudiant, par des exercices adaptés, à surmonter ses difficultés. La Classe des stratégies d'apprentissage veut fournir à des individus les moyens qui vont leur permettre de mieux s'organiser, de mieux interpréter les données qu'ils reçoivent et de connaître du succès dans leurs apprentissages.

L'initiative de l'établissement Cowansville a d'ailleurs incité d'autres établissements fédéraux de la région du Québec à faire de

même. Aujourd'hui, près de 40 p. 100 des établissements qui offrent de la formation se sont dotés d'une telle classe et d'autres ont manifesté le désir d'offrir un tel service dans un futur rapproché.

Nota : Ce texte a été soumis pour publication dans *Éducation Canada*, la revue de l'Association canadienne d'Éducation.

RÉFÉRENCES

N. Brier, Targeted Treatment for Adjudicated Youth with Learning Disabilities: Effects on Recidivism, *Journal of Learning Disabilities*, vol. 27, n° 4, 215-222, 1994.

N. Brier, The Relationship Between Learning Disabilities and Delinquency: A Review and Reappraisal, *Journal of Learning Disabilities*, vol. 22, n° 9, 346-332, 1989.

E. Fisher-Bloom, Problème d'apprentissage et traitement correctionnel, *Forum : recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, n° 3, 20-22, 1995.

K. Larson, A Research Review and Alternative Hypothesis Explaining the Link Between Learning Disabilities and Delinquency, *Journal of Learning Disabilities*, vol. 21, n° 6, 357-363, 1988.

R. Pearl et T. Bryan, Getting Caught in Misconduct: Conceptions of Adolescents With and Without Learning Disabilities, *Journal of Learning Disabilities*, vol. 27, n° 3, 193-197, 1994.

K. Waldie et O. Spreen, The Relationship Between Learning Disabilities and Persisting Delinquency, *Journal of Learning Disabilities*, vol. 26, n° 6, 417-423, 1993.

Service correctionnel Canada, *Étude sur l'application du programme d'entraînement cognitif RÉÉDUC auprès d'une clientèle du SCC*, avril 1995. ♦

Un ex-délinquant se joint à l'équipe de CORCAN

Par Amanda Costen, Staigh and Green Communications

Le 13 mars 2000, Guy Ritchie a emménagé pour la première fois avec sa femme, avec qui il est marié depuis sept ans, et leurs deux filles. Après avoir passé 17 ans dans des établissements correctionnels où il n'y avait que des hommes, il lui faudra un certain temps à s'habituer à une maisonnée à prédominance féminine. Du reste, il doit s'habituer aussi à tout ce que comporte la vie en dehors des prisons.

« Il n'y a pas grand-chose en prison qui vous prépare à la vie en dehors de la prison. C'est marche ou crève », explique Guy, qui est déterminé à marcher. Il relève avec enthousiasme les défis de la vie quotidienne : payer le loyer, acheter de quoi manger, emprunter les moyens de transport... et occuper un emploi indéterminé de commis pour CORCAN Construction, à l'administration centrale.

ÉTONNÉS ? GUY L'EST AUSSI

« Je n'ai pas à proprement parler les compétences nécessaires pour ce travail, dit-il, et je ne cherchais pas à l'obtenir. En réalité, j'avais beaucoup de réserves à l'idée de travailler pour l'administration centrale de CORCAN parce que ceux qui s'y trouvent n'ont jamais de contacts avec les délinquants. »

« J'ai été agréablement surpris par mon expérience ici », ajoute-t-il, en partie grâce à l'attitude constructive et empressée du personnel. Ses craintes que CORCAN ne remplisse pas ses promesses, lorsqu'il s'agit de travailler avec des délinquants remis en liberté, se sont atténuées.

« Au départ, j'ai accepté l'emploi seulement pour mettre le pied à l'étrier, mais on m'a donné ici une occasion dont je tiens à profiter à fond », précise Guy, qui a été engagé à contrat par l'entremise de la Société Saint-Léonard en 1999, pendant une période de semi-liberté.

« Guy faisait du bon travail pour nous au bureau de Kingston, et nous ne voulions pas perdre ses compétences lorsqu'il a déménagé à Ottawa », explique Barry Mair, gestionnaire chez CORCAN Construction. Comme

les exigences en matière de sécurité empêchaient Guy de travailler à l'administration centrale avant d'avoir obtenu sa libération conditionnelle totale, CORCAN a dû lui organiser un bureau dans le foyer de transition, puis dans son logis familial.



Guy Ritchie

Guy s'occupe non seulement des comptes débiteurs et créditeurs, des évaluations de rendement et des formalités qui y sont liées, mais aussi des préparatifs, pour CORCAN, d'un programme d'accréditation reconnu dans l'industrie. C'est un projet dont il a constaté lui-même la nécessité et dont il a fait la promotion.

« Guy apporte à ce projet un enthousiasme comme je n'en ai jamais vu. C'est grâce à lui si l'idée a fait tout un tabac dans les établissements, dit Barry. Guy connaît de l'intérieur ce qu'est l'effondrement d'un programme, et il a maintenant l'occasion de participer aux étapes préparatoires. »

« Je pensais que l'idée de l'accréditation devrait s'implanter discrètement, mais la réaction semble excellente », explique Guy. Il a mis deux mois à mettre en place l'infrastructure nécessaire au programme d'accréditation. « Avant d'avoir un système de contrôle des heures de travail du délinquant, nous ne pouvions pas commencer à faire la promotion de cette idée. Nous avons maintenant une liaison directe entre l'établissement Joyceville et la nouvelle base de données, et nous allons faire un essai fictif avec le modèle de travail. »

Si Guy a réclamé le programme d'accréditation, c'est à cause de sa propre expé-

rience. Condamné à vie pour meurtre au deuxième degré en 1981, Guy était un jeune homme de 21 ans avec une dixième année lorsqu'il a été incarcéré à l'établissement Millhaven. Après sept ans, il a été transféré à l'établissement Joyceville, où il a commencé à travailler dans l'atelier de métallurgie de CORCAN, après quoi il a été commis à l'établissement Frontenac pour CORCAN Construction.

« Tout le monde souhaite travailler chez CORCAN un jour ou l'autre – il se fait beaucoup de bouche à oreille. CORCAN n'est pas considéré comme un programme, mais comme un travail. C'est ce qui fait son attrait. Quand on purge une peine, c'est un avantage que de pouvoir passer une partie de son temps à travailler. Si on peut acquérir des compétences en travaillant, c'est un avantage supplémentaire, et si on peut travailler à l'extérieur, c'est encore mieux. »

« J'ai été étonné de la fierté que je tirais du travail. Dans les ateliers, il y a une camaraderie entre les travailleurs qui crée une dynamique constructive. »

Malgré la valeur du programme CORCAN – que Guy considère comme « le seul programme efficace parce qu'il fait acquérir des compétences » – il sait que, sans une accréditation reconnue par l'industrie, les délinquants ont peu de chances de faire un travail semblable dans le secteur privé. Il sait aussi que les délinquants qui n'ont pas d'emploi ont un taux d'échec de 70 p. 100 dans leur libération conditionnelle.

« Dans l'état actuel des choses, dit-il, les délinquants ne veulent pas montrer à un éventuel employeur leur lettre de CORCAN parce qu'ils sont automatiquement étiquetés. Si les délinquants sortaient de prison avec une accréditation reconnue dans l'industrie ou s'ils étaient en voie d'obtenir cette accréditation, ils auraient des compétences à faire valoir dans leur curriculum vitae. »

Guy conclut : « Si on garde quelqu'un en cage trop longtemps, il perd le sens de la valeur de la vie et de la société. Si on lui propose un objectif, il a de meilleures chances de se tirer d'affaires dans la société. » ♦

L'accréditation des programmes : des résultats probants

Par Arden Thurber, directeur général, Accréditation des programmes

Le Comité de direction du Service correctionnel du Canada a approuvé le concept et les plans de mise en œuvre de l'accréditation des programmes, et veille à ce que les programmes du Service soient de la plus grande qualité possible et qu'ils soient mis en œuvre avec efficacité.

Par ailleurs, dans son plus récent rapport sur le SCC, le vérificateur général déclare : « *L'accréditation des programmes a eu une incidence positive sur les interventions auprès des détenus.* »

Quatre équipes d'experts internationaux ont accrédité les programmes suivants pour une période de cinq ans :

- Programme d'apprentissage cognitif des compétences;
- Programme de maîtrise de la colère et des émotions;
- Programme prélibératoire pour toxicomanes (PPT);
- CHOIX – programme pour toxicomanes dans la collectivité;
- Programme pour délinquants sexuels Clearwater;
- Programme pour délinquants à comportement violent chronique.

En outre, les équipes d'experts ont mené des consultations au sujet de plusieurs composantes du Programme d'apprentissage cognitif des compétences, du contenu d'un programme d'intensité élevée pour toxicomanes, d'un programme national d'intensité moyenne pour délinquants sexuels et d'un programme national d'intensité moyenne de prévention de la violence. Sur le plan international, on a tenu une consultation sur la possibilité d'adapter et d'appliquer le processus d'accréditation aux programmes destinés aux délinquantes.

Au premier chef, le Comité d'accréditation national, présidé par Gerry Hooper, commissaire adjoint, Évaluation du rendement du SCC, a étudié les résultats de l'examen de vingt-sept établissements

chargés de l'exécution des programmes. Les établissements suivants ont été accrédités pour une période de trois ans :

Pour l'exécution du Programme d'apprentissage cognitif des compétences

Pittsburgh, Ferndale, William Head, Rockwood, Riverbend, Beaver Creek, Bath, Drumheller, Montée Saint-François, Frontenac, Dorchester, Westmorland.

Pour l'exécution du Programme de maîtrise de la colère et des émotions

Pittsburgh, Ferndale, William Head, Rockwood, Riverbend, Beaver Creek, Fenbrook, Drumheller, Frontenac, Dorchester, Westmorland.

Pour l'exécution du Programme prélibératoire pour toxicomanes

Pittsburgh, Ferndale, William Head, Rockwood, Riverbend, Beaver Creek, Bath, Fenbrook, Drumheller, Frontenac, Dorchester, Westmorland.

Entre-temps, le SCC a continué de collaborer avec les deux autres services correctionnels qui disposent d'un processus d'accréditation des programmes : le Her Majesty's Prison Service d'Angleterre et du pays de Galles et le Prison Service d'Écosse. De plus, nous avons communiqué des renseignements au département des services correctionnels de plusieurs États américains, et nous avons tenu des consultations auprès de l'International Community Corrections Association, de l'American Probation and Parole Association, du National Institute on Corrections et de l'État de l'Iowa.

AU COURS DE LA PROCHAINE ANNÉE

Cette année, nous effectuerons une compilation des changements concrets survenus depuis le début de la mise en œuvre du



Arden Thurber

processus d'accréditation. On nous dévoilera les premiers résultats d'un projet de recherche visant à évaluer les différences entre les unités opérationnelles accréditées pour l'exécution des programmes et celles qui ne répondent pas encore aux normes. De plus, nous poursuivrons un examen de six autres établissements et de 16 districts de libération conditionnelle.

Sur le plan international, d'autres panels d'experts sont prévus : programmes de lutte contre la violence (juin), programmes pour délinquants sexuels (août), programmes de lutte contre la violence familiale (février 2001), programmes pour toxicomanes (mars 2001). On remarque également l'organisation d'ateliers sur l'accréditation dans le cadre de deux conférences internationales de professionnels du milieu correctionnel. Enfin, il est à noter que, pour la première fois, des panels francophones évalueront des programmes conçus et exécutés en français (janvier 2001).

Nous avons fait des progrès dans l'atteinte des objectifs du programme d'accréditation et nous continuerons dans ce sens à pleine vapeur au cours de la prochaine année. Consultez nos bulletins dans l'InfoNet pour connaître les autres programmes ainsi que les établissements et les districts de libération conditionnelle qui seront accrédités. ♦

De nouveaux programmes pour les délinquants afro-canadiens

Aider les libérés conditionnels de race noire à réintégrer la société

Par Louisa Coates, agente de communications, Secteur des communications et de la consultation

Peu de gens savent que, dans la région de l'Atlantique, les Afro-Canadiens représentent 7 p. 100 de la population carcérale qui relève du Service correctionnel du Canada (SCC). En outre, le nombre de détenus de race noire a augmenté de 62 p. 100 entre mars 1992 et mars 1997. À Halifax, près de 20 p. 100 des libérés conditionnels sont d'origine afro-canadienne.

« Ce groupe est différent des autres minorités présentes dans le système. On croit à tort que sa culture n'est pas différente de celle de la majorité blanche, car ses membres parlent la même langue et ont la même religion. Mais les Noirs ont perdu leur culture africaine lorsqu'ils ont été réduits à l'esclavage, alors ce qui est important pour eux, c'est leur identité – qui suis-je ? – et leur prise en main personnelle », a déclaré Robert Safire, un agent de libération conditionnelle afro-canadien qui travaille à l'annexe du centre Carleton de Halifax.

INITIATIVES ANTÉRIEURES DESTINÉES AUX DÉLINQUANTS NOIRS

Le Service correctionnel du Canada s'est penché sur cette question en 1989, en réponse à la recommandation de la Commission royale d'enquête sur la poursuite contre Donald Marshall fils, qui exigeait la mise en place de ressources destinées à aider les délinquants appartenant à des groupes ethniques. L'enquête Parsons de 1997 (sur les circonstances d'un crime perpétré par un libéré conditionnel) a recommandé que l'évaluation du risque et la gestion des cas tiennent compte des réalités des délinquants afro-canadiens.

À la suite de la publication de ces rapports, le personnel du bureau de libération conditionnelle de Halifax et les responsables de l'Initiative de police communautaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont uni leurs efforts pour mettre sur pied le projet de Cole Harbour. De ce projet est née



Organisateurs de la Semaine de l'histoire des Noirs à l'administration centrale
De gauche à droite : Philippe Beaulière, Monique Godin-Beers, Marcel Kabundi et Ritha Payen

l'initiative visant les délinquants afro-canadiens, qui recommandait la création d'un poste d'agent de liaison avec la communauté afro-canadienne, dont le titulaire serait chargé d'explorer les domaines dans lesquels on pourrait améliorer les démarches de réinsertion sociale visant les délinquants afro-canadiens. L'initiative exhortait également les autorités à répondre aux besoins culturels et ethniques des délinquants de race noire au moyen d'une approche aussi holistique que celle utilisée dans le cas des autres groupes minoritaires au sein du système correctionnel fédéral.

PROGRAMMES EN VOIE D'ÉLABORATION

Aux termes de la directive du commissaire n° 767, le Service correctionnel du Canada doit créer des programmes pour aider les délinquants des minorités ethnoculturelles sous responsabilité fédérale à réintégrer la société.

En réponse à cette directive, le bureau de libération conditionnelle du district de Halifax (SCC) étudie les programmes afro-canadiens locaux qui peuvent répondre aux besoins des libérés conditionnels de race noire. Des programmes qui donnent aux délinquants la possibilité de changer et qui abordent des questions importantes, comme la lutte contre la criminalité, la sensibilisation aux différences culturelles, la spiritualité et l'emploi, pourraient être

financés dans un avenir rapproché. « Il ne suffit pas qu'un groupe communautaire souhaite travailler avec des délinquants. Nous recherchons des programmes qui entraînent des changements durables et qui abordent les facteurs criminogènes et les cycles de délinquance », a déclaré Marcel Kabundi, gestionnaire des Programmes ethnoculturels au SCC.

On examine en ce moment le programme COACH, qui signifie *Creating Opportunity for African-Canadian Heroes* (Créer des débouchés pour les héros afro-canadiens), mis en œuvre par l'African Nova Scotian Training Centre de Halifax. Établi en 1995, le Centre offre des services de formation de la main-d'œuvre aux Afro-Canadiens. Monsieur Kabundi travaille avec la directrice du Centre, Madame Linda



Marcel Kabundi et Linda Carvery

Carvery, pour faire ajouter au programme une composante destinée aux libérés conditionnels et qui comprendrait des cours en informatique, des services de counseling et un volet sur l'histoire culturelle.

« Les délinquants se mêleraient aux autres élèves pour apprendre dans une école normale, plutôt que d'être isolés dans une classe spéciale. Ils seraient accueillis et aidés par le personnel au Centre, car il est normal qu'ils craignent le rejet lors de leur mise en liberté », a précisé M. Kabundi. Il ajoute que les élèves proviendraient de centres résidentiels communautaires, ou maisons de transition, et que des liens seraient établis avec des employeurs et des écoles dans la collectivité. De cinq à dix libérés conditionnels pourraient participer au programme en même temps.

Le SCC pourrait aussi participer à la création et au financement d'un programme de prise en charge et d'enrichissement professionnel, qui serait mis en œuvre à l'African-Canadian Employment Clinic. Établi en 1994, ce centre local est financé par la Nouvelle-Écosse et le Black Community Workgroup. D'une durée de 12 semaines, le programme serait axé sur les services d'aide – comme l'enseignement d'aptitudes professionnelles et la promotion de l'auto-perfectionnement – et contribuerait à établir des liens avec la collectivité. « Nous sommes persuadés que le système de justice pénale présente une lacune sur le plan des services pouvant répondre aux besoins des délinquants d'origine africaine en matière de réinsertion sociale », a dit M. Safire, qui a préparé la proposition de programme.

LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE EST SENSIBILISÉ À LA CULTURE AFRO-CANADIENNE

En février dernier, Mois de l'histoire des Noirs, Linda Carvery a présenté au personnel de l'administration centrale un exposé chanté et parlé, intitulé « Cheminement spirituel » et qui décrivait la collectivité afro-canadienne. Madame Carvery est récipiendaire d'un doctorat honorifique en lettres de

l'Université St. Mary's pour son travail auprès des délinquants.

Elle a informé l'auditoire que le premier groupe de femmes et d'hommes africains a débarqué à Halifax en 1749. D'autres ont émigré des colonies américaines six ans plus tard (attirés par la fausse promesse de terres gratuites en Nouvelle-Écosse), puis de Jamaïque en 1800. Pendant la guerre de 1812, les forces navales ont recueilli toute une cargaison d'esclaves et de Noirs libérés. Enfin, un grand nombre sont arrivés des Antilles au début des années 1900.

Aujourd'hui, la population noire néo-écossaise se compose de quelque 30 000 personnes réparties dans une trentaine de collectivités de la province. De ce nombre, 77 Afro-Canadiens sont incarcérés dans la région de l'Atlantique du SCC, ce qui représente 6 p. 100 de la population carcérale totale de la région, et 49 sont en liberté sous condition, soit 5 p. 100 du total. Autrement dit, la proportion de Noirs dans les prisons est trois fois plus élevée que leur proportion dans la collectivité. Près de 93 p. 100 des délinquants noirs de la région de l'Atlantique sont de Halifax.

« Le programme COACH est axé sur les élèves. Il leur permet de se prendre en main. Nous emmenons les élèves vers le sujet, et non l'inverse. Nous essayons de leur offrir l'encouragement et la prise en charge qui

leur ont manqué jusque-là », a déclaré Madame Carvery.

Monsieur Safire dit que COACH et d'autres programmes traduisent les efforts positifs déployés par le SCC et la collectivité pour répondre aux besoins des délinquants de race noire. Il ajoute que le projet de Cole Harbour a fait ressortir la nécessité que le SCC offre des services de soutien spécialement adaptés aux besoins des délinquants noirs. Les agents de liaison et les responsables des programmes destinés aux libérés conditionnels se pencheront sur les besoins culturels et aideront les délinquants à acquérir un sentiment d'identité plus fort. « Nous souhaitons réduire leur nombre anormalement élevé dans les prisons fédérales », a déclaré M. Safire.

Oscar Miller, agent de libération conditionnelle de race noire au bureau de Dartmouth du SCC, confirme lui aussi qu'il est nécessaire de mettre en place des programmes spécialement conçus pour répondre aux besoins des délinquants noirs. « Je ne crois pas que le personnel comprenne vraiment les problèmes et les sentiments de ce groupe de délinquants. Je passe beaucoup de temps dans la collectivité auprès des libérés conditionnels et des citoyens ordinaires, et c'est une façon de faire des progrès et d'aider le monde extérieur à comprendre leur réalité », a conclu M. Millar. ♦

Programme d'alphabétisation : un succès pour la collectivité et les délinquants

Par Gerard Peters, agent de communications

Le Service correctionnel du Canada, par l'entremise du bureau de libération conditionnelle de Kentville, assure le financement d'un programme d'alphabétisation unique en son genre. Le programme d'alphabétisation et de rattrapage pour adultes *Turning Point* aide les membres de la collectivité et les libérés conditionnels à atteindre leurs objectifs en matière d'éducation en leur offrant la possibilité de passer les trois niveaux d'éducation de base et de préparer ensuite l'examen de connaissances générales. La

réussite à cette épreuve équivaut à un diplôme d'études secondaires et permet aux participants d'être admis aux programmes d'études postsecondaires.

Et c'est précisément la voie que bon nombre de diplômés du programme choisissent d'emprunter. En effet, à l'automne dernier, dix diplômés ont été reçus dans divers programmes du collège communautaire de la Nouvelle-Écosse.

Le programme *Turning Point*, dont les cours sont offerts le jour et le soir dans un centre résidentiel communautaire, s'adresse

tant aux délinquants qu'au grand public. Grâce à l'enseignement de professeurs compétents, les étudiants sont en mesure de faire leurs travaux en vue d'obtenir des crédits d'études secondaires. Le succès du programme, qui tient à différentes raisons, a eu de nombreuses retombées positives. Le milieu accueillant a notamment favorisé l'apprentissage d'un grand nombre de participants. Ceux qui, par le passé, auraient été trop timides pour demander de l'aide dans leurs études ont maintenant accès à la ressource qu'il leur faut.

D'EXCELLENTS RÉSULTATS

Jusqu'à présent, les résultats sont excellents. Au cours de la dernière année, 16 apprenants ont réussi l'examen de connaissances générales et 20 de plus sont en bonne voie de faire de même. Une bonne centaine d'autres ont amélioré leurs capacités d'écriture, de lecture et de calcul. Cette possibilité de lire et de maîtriser les mathématiques de base ouvre des portes à ceux qui n'avaient pas pu terminer leurs études et leur insuffle

une sensation nouvelle de liberté. Les personnes qui souhaitent reprendre et poursuivre leurs études après de nombreuses années loin des bancs d'école peuvent rencontrer des difficultés particulières. Aussi leur faut-il beaucoup de courage pour s'y remettre. L'environnement du programme *Turning Point* facilite cette transition.

Ce programme aide aussi ceux qui proviennent du système correctionnel à effectuer leur réinsertion sociale. En fréquentant régulièrement des membres de la

collectivité et en poursuivant leurs études, ils s'assurent une transition plus aisée entre l'établissement correctionnel et la collectivité. L'expérience révèle d'ailleurs que les délinquants qui participent à des programmes de ce genre et qui effectuent un retour graduel à la société réussissent mieux et ont beaucoup plus de chances de mener une vie exempte de crime. ♦

L'initiative correctionnelle du Canada et du Nouveau-Brunswick : déjà deux ans !

Par Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction

Le 15 avril 1998, le solliciteur général du Canada et le solliciteur général du Nouveau-Brunswick signaient un Accord d'échange de services permettant à des délinquants sous responsabilité provinciale purgeant une peine d'un an ou plus, ou à des délinquants sexuels purgeant une peine de six mois, d'être transférés dans un établissement fédéral du Nouveau-Brunswick afin d'avoir accès aux programmes du Service correctionnel du Canada.

Deux ans plus tard, plus de 280 délinquants sous responsabilité provinciale du Nouveau-Brunswick ont bénéficié de l'initiative correctionnelle du Canada et du Nouveau-Brunswick. Ces délinquants participent à des programmes, comme le programme d'apprentissage cognitif des compétences psychosociales, les programmes communautaires de lutte contre la toxicomanie, le traitement des délinquants sexuels et les programmes de réduction de la violence.

L'objet de l'initiative correctionnelle était de renforcer les mesures de prévention du crime et de protection du public par la mise en commun des ressources des systèmes correctionnels fédéral et provincial. Et déjà, deux ans plus tard, on obtient des preuves tangibles que le système correctionnel au Nouveau-Brunswick fonctionne mieux.

Le Nouveau-Brunswick offre des possibilités exceptionnelles pour la mise en



De gauche à droite : Claire Boudreau, agente de libération conditionnelle, bureau sectoriel de Moncton, Teresa Johnson, surveillante de programme, Centre de détention de Moncton, et Mike Johnston, directeur du Centre de détention de Moncton, discutent des moyens de mieux servir les clients.

oeuvre de cette initiative, car les pénitenciers fédéraux dans cette province ne sont pas remplis à pleine capacité. Le coût d'hébergement des délinquants dans ces installations disponibles représente environ le quart de ce qu'il en coûterait normalement à la province.

Les économies réalisées grâce au transfèrement des délinquants sous responsabilité provinciale vers le système fédéral sont ensuite utilisées pour l'amélioration des programmes et des services au sein de la collectivité, y compris des initiatives de prévention du crime, des programmes de réadaptation intensifs pour les délinquants mis en liberté, des programmes de déjudiciarisation ainsi que des programmes de solutions de rechange à l'incarcération destinés aux délinquants qui

présentent des risques moyens et faibles. À ce jour, 700 000 \$ en économies ont déjà été investis dans l'infrastructure communautaire pour favoriser la mise en liberté des délinquants sous responsabilité fédérale et provinciale.

Ce qui compte avant tout, c'est que le transfèrement des délinquants sous responsabilité provinciale vers le système fédéral, où ils peuvent bénéficier de programmes spécialisés, permet de réduire les risques de réincarcération, cette fois au niveau fédéral. Nous savons que, traditionnellement, les deux-tiers des délinquants admis au sein du système fédéral dans la région de l'Atlantique ont déjà purgé au moins une peine de ressort provincial. Si nous pouvons offrir les programmes et la surveillance communautaire dont ces délinquants ont besoin plus tôt au cours du processus, ceux-ci ne



Judy Lombard, agente de prestation de programme pour le bureau de libération conditionnelle de Moncton, prodigue des conseils aux délinquants sur leur mise en liberté.

passeront peut-être pas au niveau fédéral. Déjà après deux ans, les résultats sont prometteurs. Une évaluation officielle sera effectuée après cinq ans.

UN NOUVEAU DÉPART DANS LA VIE

Ovilla LeBlanc ne s'est jamais senti aussi bien. « Aujourd'hui, je peux prendre mes propres décisions », affirme le libéré conditionnel, qui a été transféré du système provincial au système fédéral plus tôt dans l'année, dans le cadre de l'initiative correctionnelle du Canada et du Nouveau-Brunswick. « Les employés ont été formidables. Pendant mon séjour au pénitencier fédéral, j'ai entrepris des études et j'ai assisté à des séances de Narcomanes Anonymes et d'Alcooliques Anonymes. Je me suis tenu occupé et ça a fonctionné. »

Deux ans après la signature de l'accord en avril 1998, le programme atteint son objectif, qui est la mise en commun des ressources afin de favoriser la sécurité du

public et la réinsertion sociale des délinquants : plus de 280 délinquants ont été transférés vers le système fédéral. Le principal objet de ces transfèvements est de permettre aux délinquants de participer à des programmes qui répondent à leurs besoins, comme les programmes pour délinquants sexuels et pour toxicomanes ainsi que les programmes de maîtrise de la colère et d'apprentissage cognitif des compétences psychosociales. Les recherches montrent que, lorsque les délinquants sont évalués correctement et qu'ils participent à des programmes d'apprentissage cognitif, cela a pour effet de réduire les risques de récidive.

« Les délinquants du Nouveau-Brunswick n'avaient pas accès à des programmes leur permettant de mieux se préparer à réintégrer la société », précise Ron Brooks, coordonnateur de l'initiative pour le Service correctionnel du Canada. « Ce projet est non seulement plus rentable, du fait qu'il permet d'éliminer le double emploi, mais il est aussi bénéfique pour toutes les parties. »

Les économies ainsi réalisées ont pu être réinvesties dans la prestation et l'amélioration des programmes correctionnels communautaires. Ces derniers ont été un complément utile aux autres programmes que les délinquants suivent au sein du système fédéral.

« Nous sommes très satisfaits de la tournure des événements, ajoute Brian Mackin, directeur des Opérations aux Services communautaires et correctionnels du Nouveau-Brunswick, d'autant plus que la grande majorité des clients semblent eux aussi satisfaits. Les deux parties ont travaillé très fort afin d'accélérer le processus. »

Ovilla LeBlanc est certes un client satisfait. Il a commencé à travailler quelques jours après sa mise en liberté en octobre 1999 et il attribue cette chance à l'aide qu'il a reçue et qui lui a permis de ne pas perdre de vue ses objectifs. « Tout le monde m'a beaucoup aidé. Maintenant, je prends une chose à la fois. » ♦

DÉPÊCHES RÉGIONALES

Région du Québec

Le Programme d'adaptation sociale

Par Michèle Fournier, établissement Port-Cartier

Dans la foulée du rapport Arbour, le Service correctionnel du Canada a dû examiner ses procédures face au placement en isolement et trouver des options à l'isolement de longue durée. L'établissement Port-Cartier, avec son mandat de protection, éprouvait un problème d'isolement à long terme. Une analyse locale des cas de délinquants en isolement a démontré que bien que nombre d'entre eux éprouvaient des problèmes chroniques d'adaptation à l'établissement, il n'existait aucun programme conçu pour leurs besoins particuliers. Il s'agit souvent de détenus qui sont pris à partie par d'autres détenus à cause de leur déficience sociale, de leur faible capacité d'autonomie, d'un problème d'hygiène sérieux, qui sont parfois intellectuellement démunis ou possèdent de faibles habiletés en communication. Ils sont souvent incapables de fonctionner sans un cadre très structuré. Faute d'autres choix, ils se retrouvaient plus souvent en isolement, sans traitement clinique, puis réintégraient à nouveau la société avec un taux de récidive élevé. Afin de remédier à ce cercle vicieux, le Programme d'adaptation sociale (PAS) fut mis sur pied.



De gauche à droite : Donna Walker, Michèle Fournier et Yves Audette

Le PAS vise à répondre aux besoins particuliers de ces détenus par le biais d'un encadrement offrant davantage d'appui, de type « communauté thérapeutique ». D'une durée de six mois, le programme comporte des éléments fixes, quotidiens et obligatoires tels que l'entraînement aux habiletés fonctionnelles, l'éducation, des travaux d'artisanat et des activités sportives, ainsi que des activités variables selon les semaines et les saisons. Il s'agit de créer, dans la rangée, un climat social centré sur la responsabilisation et des relations interpersonnelles adéquates. Au début du programme, les motifs ayant mené à l'isolement sont analysés pour chacun des détenus et des objectifs précis leur sont fixés afin de

permettre leur réintégration au sein de la population carcérale régulière.

Toutefois, les détenus nécessitant un isolement à long terme n'ont pas tous besoin des premières phases du programme. C'est pour cette raison que l'équipe du PAS a mis sur pied un deuxième volet

offert aux détenus en isolement. De pair avec leur agent de libération conditionnelle et l'agent de programmes du PAS, les participants au deuxième volet cerneront, lors de rencontres individuelles, les motifs de leur isolement. On apportera des mesures correctives afin d'aider le participant à réintégrer la population carcérale régulière au terme du programme.

Étant donné le type de problèmes inhérents à ces délinquants, le type d'encadrement offert joue donc un rôle essentiel dans notre intervention. Après une année de fonctionnement et de mise au point, nous croyons que le PAS s'est avéré une réussite tant pour l'organisation que pour le détenu. ♦

Réinsertion sociale : colloque des gestionnaires

Par Réal Charbonneau, établissement Montée St-François

Un colloque des gestionnaires responsables de la réinsertion sociale sûre et sans risque de la région du Québec intitulé « La réinsertion sociale sécuritaire, c'est notre affaire », s'est tenu les 26, 27 et 28 octobre derniers à St-Sauveur. Le slogan « Un pont à franchir ensemble » faisait appel au partenariat et au travail d'équipe, ces avenues de la réinsertion sociale sécuritaire permettant d'atteindre l'autre rive, c'est-à-dire la communauté et la société. Cette rencontre a permis à quelque 240 participants de discuter des orientations du Service correctionnel du Canada (SCC) à cet égard et de déterminer les conditions propres à assurer l'engagement de chacun dans la réalisation de la Mission.

responsables cliniques et des gestionnaires vis-à-vis de la réinsertion sociale.

Après une présentation d'une comédienne de la firme IMPROCIBLE destinée à réchauffer la salle, le président du comité organisateur et le directeur de l'établissement Montée St-François, Réal Charbonneau, ont rappelé les objectifs du colloque et en a présenté l'horaire.

Le sous-commissaire régional, Richard Watkins, s'est ensuite adressé aux participants et a réitéré les éléments fondamentaux du travail de réinsertion sociale sécuritaire. Il a souligné que ce colloque représentait une occasion privilégiée de raffermir ses convictions, de comparer ses réalisations, d'exprimer ses préoccupations, mais surtout

d'opinion auprès des participants, a fait un exposé sur les valeurs et les attitudes du personnel. Ses conclusions ont démontré que dans l'ensemble, les membres du personnel du SCC possèdent les valeurs correspondant à la nature de leur travail et ont des attitudes positives face aux détenus et à leur réinsertion sociale.

La firme IMPROCIBLE a conclu sur une note humoristique, alors que les comédiens se sont mêlés à la foule et ont recueilli des suggestions de sujets de discussion pour les ateliers du lendemain.

Le deuxième jour, IMPROCIBLE a introduit la thématique de la journée par le biais d'un sketch destiné à créer un esprit d'équipe et à énergiser les participants, afin de favoriser des discussions animées durant les ateliers. Un premier bloc de douze ateliers traitait exclusivement de « La contribution des surveillants des opérations correctionnelles et des gestionnaires d'unité dans la réinsertion sociale sécuritaire. » Les deux blocs suivants portaient sur les sujets suivants :

- les activités quotidiennes de réinsertion sociale sécuritaire;
- la préparation de la relève des gestionnaires;
- l'horaire et l'organisation du travail des surveillants des opérations correctionnelles;
- le contrôle de la qualité, l'accompagnement clinique et le soutien aux intervenants pour les agents de libération conditionnelle et les agents de correction II;
- comment stimuler la fierté de travailler au SCC;
- l'organisation d'un travail d'équipe efficace pour une réinsertion sociale sécuritaire;
- que signifie la réinsertion sociale sécuritaire pour moi ?;
- le plan de transition requis pour le transfert des connaissances en gestion des cas entre les coordonnateurs cliniques d'unité et les surveillants des opérations correctionnelles;
- les contributions possibles des surveillants des opérations correctionnelles dans un rôle clinique;
- l'harmonisation entre les volets sécurité et



Équipe du comité organisateur du colloque. De gauche à droite : Richard Watkins, Jean Fuller, consultant, Réal Charbonneau, Ginette Grondin, Claude Morin, Clairette Cholette, Carole Plante, Nicole Rolland, Karol Prévost, Sylvie Patenaude, Chantal Lanthier, Martin van Ginhoven et Raymond Arpin de IMPROCIBLE.

Les principaux objectifs visés étaient les suivants :

- la consolidation de notre compréhension commune des buts à atteindre en réinsertion sociale sécuritaire et de notre engagement à y travailler;
- le partage de nos pratiques exemplaires, afin d'assurer une distribution équitable des tâches à effectuer;
- la réaffirmation de l'importance de la contribution des surveillants des opérations correctionnelles et des gestionnaires d'unité dans l'accomplissement des tâches liées à la réinsertion sociale sécuritaire;
- la confirmation de l'importance primordiale du rôle d'expert-conseil des coordonnateurs cliniques d'unité, des



Panel. 1^{re} rangée, de gauche à droite : Manon Bisson, Guy Villeneuve, Michèle Boutet et Armand Laurin
2^e rangée, de gauche à droite : Réjean Arsenault, Pierre Bernier, Daniel Cournoyer, Richard Coutellier et Gilles Tétrault

de confirmer son engagement et sa détermination à exercer pleinement ses fonctions. Pour sa part, Laval Marchand, sous-commissaire adjoint, Services corporatifs, a tracé un historique des réalisations et statistiques en réinsertion sociale au Québec.

En après-midi, Jacques Perron, psychologue consultant de l'Université de Montréal, qui avait au préalable effectué un sondage

réinsertion sociale dans le cadre des opérations quotidiennes;

- les opérations correctionnelles peuvent appuyer la réinsertion sociale sécuritaire.

Enfin, pour clôturer la journée, les participants de même niveau de responsabilité se sont réunis en atelier pour discuter de la réalité et des préoccupations propres à leur groupe.

La dernière journée du colloque a débuté par un forum interactif dirigé par IMPROCIBLE sur les grands thèmes du colloque. Le commissaire Ole Ingstrup a prononcé l'allocation de fermeture et a profité de l'occasion pour remettre des certificats de reconnaissance aux formateurs régionaux responsables de l'opération « Retour à l'essentiel », alors que sur une note d'humour, M. Watkins et un comédien de IMPROCIBLE ont clôturé le colloque.

La compilation des rapports d'évaluation du colloque complétés par 181 répondants a permis de constater la grande satisfaction des participants, ainsi que de recueillir des commentaires très positifs pour l'avenir de la réinsertion sociale sécuritaire.



Des participants des établissements Leclerc et Montée St-François

Selon les participants, le colloque a permis la démystification de la notion de réinsertion sociale sécuritaire, la clarification des rôles de chacun et l'importance d'effectuer un suivi afin d'assurer la mise en oeuvre de ce qui a été discuté.

Forum de discussion et de partage, l'événement a mis en lumière le besoin de consacrer plus de temps à la question et à la participation accrue de la communauté.

Le colloque a également permis de réaffirmer l'importance de la contribution des surveillants des opérations correctionnelles et des gestionnaires d'unité dans l'accomplissement des tâches liées à la réinsertion sociale sécuritaire. Les participants ont aussi

souligné la nécessité d'exécuter un meilleur travail d'équipe et le besoin de passer à l'action dès maintenant.

Enfin, l'importance du rôle d'expert-conseil des coordonnateurs cliniques d'unité (CCU), des responsables cliniques et des gestionnaires

à la réinsertion sociale est reconnue de tous. Les CCU ont cependant exprimé leur inquiétude quant à leur contribution future. Par ailleurs, les participants ont souligné l'importance d'atteindre l'uniformité dans tous les établissements et le besoin d'inclure le CCU dans la mise en application des mesures de suivi du colloque.

Les participants ont donc grandement apprécié le colloque, ils l'ont trouvé motivant et énergisant. Ils souhaitent que l'expérience soit renouvelée l'an prochain pour permettre un suivi des discussions et de l'évolution de la réinsertion sociale sécuritaire au Québec. ♦

Colloque des intervenants de la région du Québec Ensemble pour une réinsertion sociale sécuritaire

Par Mireille Boisvert, Centre fédéral de formation

Lors d'un colloque régional tenu les 16, 17 et 18 novembre derniers, gestionnaires, intervenants, enseignants, instructeurs et agents de programmes du Service correctionnel du Canada (SCC), région du Québec, ainsi que des commissions scolaires affiliées aux pénitenciers et des industries CORCAN, se sont réunis pour formuler une définition commune de la réinsertion sociale, échanger sur leurs rôles respectifs, établir des liens de solidarité interpersonnelle et acquérir de nouvelles approches d'intervention auprès des délinquants.

LES ENJEUX DU SCC

Richard Watkins, sous-commissaire régional, a d'abord souligné l'importance et la qualité de la contribution des employés du SCC, de même que l'engagement personnel

de chacun à promouvoir la Mission du SCC. Il a également réaffirmé l'importance de travailler ensemble afin d'assurer la continuité et l'efficacité des interventions auprès des délinquants. Selon lui, croire à la réinsertion implique qu'il faut investir en ces derniers au moyen d'un contact direct et privilégié. Pour ce faire, on doit dynamiser leur potentiel et leur apporter les outils indispensables à la réduction des facteurs de criminalité et à la solidification de leurs nouveaux acquis.

La région du Québec se démarque au niveau de plusieurs indicateurs de rendement :

- plus grand nombre de délinquants en communauté;
- importante diminution des cas en isolement préventif et des incidents en communauté;



De gauche à droite : Richard Watkins et Raymond Arpin, animateur, IMPROCIBLE

- plus bas taux d'incidents de sécurité;
- nombre plus élevé de placements en sécurité minimale;
- pourcentage élevé de délinquants ayant terminé leur mandat sous surveillance;
- plus grand nombre de programmes de sorties sans surveillance;
- plus grand nombre de sorties avec surveillance;
- diminution importante des conditions spéciales.

Monsieur Watkins estime que ces résultats démontrent les efforts déployés par l'ensemble des gestionnaires et des intervenants auprès des délinquants. Le SCC est d'ailleurs reconnu sur le plan international pour la qualité de ses interventions à cet effet. Enfin, tous les programmes correctionnels du Canada sont soumis à un processus d'accréditation supervisé par une équipe d'experts internationaux, afin d'assurer et de maintenir leur intégrité.



Robert Bisailon, ministère de l'Éducation du Québec

LES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES

Robert Bisailon, sous-ministre adjoint et responsable de la formation générale des adultes au ministère de l'Éducation du Québec, a défini le rôle de l'éducation et la complémentarité de la formation et de l'emploi.

Le taux élevé de délinquants comptant moins de neuf ans de scolarité (80 p. 100), le fort pourcentage de personnes analphabètes (35 p. 100) et le nombre croissant de détenus éprouvant de graves troubles d'apprentissage (39 p. 100), suscitent un questionnement sur des mesures pouvant augmenter le niveau d'alphabétisme, réduire le chômage et la dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Convaincus que la compétence demeure le passeport privilégié de la réinsertion sociale, nos deux ministères cherchent à hausser le niveau de celle-ci en favorisant ainsi le développement de l'employabilité pour l'ensemble des délinquants, par la mise en œuvre de programmes de formation spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés.

Par ailleurs, la présence de Sudin Ray, directeur général de l'emploi et directeur exécutif des industries CORCAN, en tant que conférencier invité, soulignait l'étroite collaboration et l'apport de cette entreprise à l'atteinte de nos objectifs en matière d'employabilité et de réinsertion sociale sécuritaire.

COMMENT RÉUSSIR À SE RÉALISER DANS UN ENVIRONNEMENT CARCÉRAL ?

Un membre de chaque groupe participant au colloque ainsi que deux libérés conditionnels et leur épouse ont constitué un groupe témoin qui a tenté de démystifier la réinsertion sociale selon leur vision personnelle. Les invités ont indiqué que l'humanisation et l'évolution des relations dans les services interne et externe ont largement contribué à accroître la qualité des échanges entre les délinquants, les intervenants et les gestionnaires. Prendre conscience de son potentiel, de ses forces et de ses faiblesses, avoir une bonne estime de soi, être convaincu de son apport au changement, vouloir faire des efforts au quotidien pour désamorcer le cycle de la violence, être cohérent dans nos actions, demeurer à la hauteur des attentes des délinquants, éviter les préjugés et se fixer des buts progressifs sont autant d'éléments pouvant favoriser des échanges positifs. Confrontés à nos propres valeurs, à nos préjugés et à nos croyances, nous devons être en mesure d'appliquer aux autres les mêmes consignes qu'à nous mêmes, accepter de se remettre en question, être transparents et éviter l'isolement.

Interrogé par l'animatrice rebaptisée pour l'occasion Denise Bombardée, Monsieur Watkins a mentionné que si nous oeuvrons pour la cause de la réinsertion, c'est que nous avons certaines valeurs. Nous sommes les résultats des décisions que nous prenons. On ne réussit donc que dans la mesure où nous contribuons.

LES PRIORITÉS DU SYSTÈME PÉNAL

Guy Villeneuve, sous-commissaire adjoint, Opérations, pour la région du Québec, a

clos la troisième journée du colloque en traitant du thème « Faire de la réinsertion sociale au quotidien pour des collectivités paisibles ». Selon lui, la réinsertion, auparavant axée sur le counselling, consiste dorénavant à faciliter, à motiver et à inciter aux changements de valeurs et de comportements.

Le taux d'incarcération au Canada étant parmi les plus élevés de toutes les démocraties mondiales (quatrième rang, 130/100 000 h.), il importe pour le SCC d'assurer une garde sûre et sécuritaire des délinquants, tout en les préparant à un retour harmonieux dans la société. Ces mesures sont le seul gage d'une sécurité à long terme reposant sur des valeurs propres aux citoyens canadiens. Par ailleurs, les statistiques démontrent que des progrès importants sont attribués aux programmes.

Étant donné que la criminalité est l'expression d'un sens des responsabilités déficient, le premier devoir du SCC consiste à engager les délinquants dans un processus de modification du comportement, puis à procéder promptement à la mise sur pied de programmes ciblant les

facteurs criminogènes. Comme 50 p. 100 des détenus purgent une sentence de deux à cinq ans et que la période moyenne d'incarcération au fédéral est de 44 mois, on doit l'accent sur l'aide précoce.

En conclusion, Monsieur Villeneuve a formulé une vision optimiste de la réinsertion sociale. En effet, il s'agit de formaliser les échanges entre les personnes concernées, commencer plus tôt les efforts de réinsertion, augmenter la disponibilité des programmes et être plus précis dans les rapports aux décideurs pourrait apporter des changements significatifs et durables chez les individus incarcérés.



Sudin Ray, industries CORCAN



Panel sur la réinsertion sociale sécuritaire.

Debout, de gauche à droite : conjointe de William Clarkson, William Clarkson, Michèle Boutet, établissement La Macaza et Yolande Dawagne, établissement Leclerc. Assis, de gauche à droite : Jean-Pierre Tremblay, Centre fédéral de formation, Zoulikha Kouider, District Montréal-métropolitain, conjointe de Claude Comeau, Claude Comeau et Reynald Leblanc, CORCAN/Drummond.

LES ATELIERS

La réussite d'un colloque se nourrit des activités qui se déroulent en son centre. L'évaluation des différents ateliers a permis de constater que les participants préféreraient échanger davantage entre eux sans distinction précise. Il importe donc de maintenir des liens étroits entre l'intervenant direct, intermédiaire et décisionnel. Des trois groupes semble se dégager un consensus de suggestions pour relever les défis. Il faut maintenir un degré de communication, améliorer notre méthode de travail afin de pouvoir adapter nos interventions à une réinsertion plus humaine, mieux évaluée, planifiée et motivée.

Une fleur aux organisateurs... tout s'est déroulé sous le couvert de l'amitié, de la collaboration et de l'excellence. Bravo à vous tous qui avez contribué à l'évolution des futurs ateliers avec humour et professionnalisme.

Le Service correctionnel du Canada remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont favorisé la tenue de ce colloque et qui, par leur étroite collaboration ou leur présence, ont permis de réaliser avec succès un événement de cette envergure. Il s'agit,

entre autres, de Rémi Arsenault, Éric Blackburn, Renée Delisle, Brigitte Dionne, Jacques Dyotte, Lise Dubé, Carole Dugas, Denis Dugas, Claude Duguay, Michel Huard, Monique Laflamme, Lise Leclerc, Marielle Mailloux, Gérard Morin, Chantal Ouellet, Jacques Racicot, Réjean Tremblay,

Michel Trépanier, Solange Trudel, Raymond Arpin et la troupe IMPROCIBLE, les animateurs d'ateliers, les conférenciers, le groupe témoin, les invités et tout particulièrement les libérés conditionnels Claude Comeau et William Clarkson ainsi que leur conjointe. ♦



Remise de certificats d'accréditation d'agents de programmes et de certificats de reconnaissance au travail
Debout, de gauche à droite : Yvon Nadeau, Centre régional de réception; Donald Moisan, établissement Leclerc; Mélanie Germain, établissement Drummond; Brigitte Dionne, Administration régionale; Lucie McClung, Administration centrale; Richard Watkins; Réjean Tremblay, Administration régionale; et Michel Trépanier, District Montréal-métropolitain
Assis, de gauche à droite : Nicole Prémon, établissement Donnacona et Francine Paradis, établissement Cowansville

Colloque des organismes communautaires

Par Marie-Andrée Cyrenne, établissement Joliette

L'établissement Joliette et le Comité consultatif des citoyens ont tenu conjointement une journée de sensibilisation à l'intention des organismes communautaires et publics le 16 novembre 1999. L'événement a attiré près de 40 personnes provenant de 25 organismes de la communauté de Joliette, dont le Centre hospitalier régional de Lanaudière, la Ville de Joliette, le Diocèse de Joliette, le Centre Marie-Dupuis, le Centre d'hébergement Rolland-Gauvreau, ainsi que les représentants de deux hebdomadaires locaux. Pendant plus de sept heures, les participants ont pu se familiariser avec les processus d'admission, d'évaluation et de réinsertion sociale des délinquantes.

Des ateliers interactifs permettaient aux visiteurs de tenir le rôle d'une détenue dont ce serait l'admission ou celui d'évaluateur dans le cadre de l'évaluation initiale et de la préparation de cas. Enfin, une visiteuse a fait office de commissaire de la Commission nationale des libérations conditionnelles lors de la simulation d'une audience. Par



Des invités participent à un atelier.

ailleurs, des membres du personnel, dont la présidente du syndicat local, de même que des détenues, ont informé les visiteurs et contribué au bon déroulement de la journée.

Cette activité visait à démystifier, auprès de la communauté, le rôle du Service correctionnel du Canada en matière de protection du public et de réinsertion sociale ainsi qu'à souligner la démarche d'évaluation du risque qui en découle. À l'issue de la journée, les participants ont affirmé qu'ils avaient beaucoup appris et que l'activité devrait être avoir lieu de nouveau l'an prochain. ♦

Journées de perfectionnement clinique

Par Réjean Arsenault, Secteur Laval

Les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 1999, l'Institut de police de Nicolet accueillait les intervenants et les gestionnaires du District Est/Ouest du Québec dans le cadre de la quatrième édition des Journées de perfectionnement clinique, dont le thème était « Choisir l'essentiel et le plaisir dans l'accompagnement clinique ».

Après l'ouverture faite par deux intervenants du district, Denis Fontaine, secteur Lanaudière et Pierre Talbot, secteur Laurentides, le président du Comité clinique, Réjean Arsenault, a présenté le thème



Pierre Talbot (debout) et Denis Fontaine dans la scène d'introduction, une parodie sur la charge de travail d'un ALC en communauté

du colloque, tout en soulignant les cinq années d'existence du comité. Le directeur du district, Normand Granger, a ensuite rappelé les origines de la création du comité et ses réalisations. Pour sa part, le sous-commissaire Richard Watkins a souligné la qualité et la complexité du travail d'agent de libération conditionnelle en établissant un lien avec la baisse d'incidents notés en communauté.

Lors d'un exposé intitulé « Plaisir, motivation et changement », Pierre-Yves Boily, président de la firme PROSYS inc., spécialisée dans les systèmes humains, a affirmé que pour avoir du plaisir à faire notre travail, il faut y mettre l'effort nécessaire. Cependant, il faut que ce travail ait un sens pour nous et que nous ayons conscience de la nature de ses exigences.



Renée Colette, conférencière. Se réappropriant son pouvoir.

L'effort investi pour susciter chez le délinquant le désir de trouver un sens à sa démarche de réinsertion sociale suscite peu de reconnaissance de la part des délinquants et de la société en général. Il faut malgré tout s'engager et être fier du travail accompli. Enfin, il est important de ne pas s'isoler, de s'entraider et de travailler en équipe.

Lors de la deuxième journée, Renée Colette, première vice-présidente de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), a souligné les 100 ans de libérations conditionnelles et partagé avec les participants ses réflexions sur le thème des ateliers de la matinée, « Le pouvoir ». Que celui-ci nous attire ou nous fasse peur, il permet notamment de faire avancer une cause. Insistant sur l'importance d'orienter le changement plutôt que de le subir, Madame Colette a fait valoir que les agents de libération conditionnelle (ALC) ont un pouvoir d'influence auprès de la CNLC et a souligné le rôle de la confiance et du respect mutuel dans ce contexte. L'échange qui a suivi a permis de sensibiliser la conférencière au fait que les ALC ont de moins en moins de marge de manœuvre, particulièrement en ce qui a trait aux bris de conditions spéciales qui doivent être rapportés automatiquement à la CNLC. Ces discussions ont permis de confirmer l'importance d'une communication soutenue entre nos deux instances.

Puis la discussion a été alimentée par les résultats d'un questionnaire portant sur la perception des ALC à l'égard de leur pouvoir. Dans l'ensemble, les résultats

tendent à démontrer que les ALC ont le sentiment d'exercer une influence sur leur travail et sur la gestion de leur temps, sentiment qui repose sur la compétence et la confiance acquises avec les années. La responsabilité et l'obligation de rendre compte accompagnent inévitablement le pouvoir. Par ailleurs, certains participants estiment avoir du pouvoir, tel que le pouvoir de recommander, sans toutefois avoir le sentiment de l'utiliser. Parfois, les normes et les mesures de contrôle viennent freiner notre créativité dans l'intervention clinique.

En après-midi, les participants ont échangé sur ce qui se passe à ce niveau dans leurs unités respectives et sur les moyens susceptibles de favoriser le travail d'équipe. Synonyme d'entraide pour plusieurs, le travail d'équipe constitue un moyen de briser l'isolement, de continuer notre cheminement en évitant de stagner. Sur le plan des pratiques exemplaires, on a cité le travail à deux dans des cas difficiles, les rencontres d'équipe pour discuter des cas de suspension ou pour réfléchir sur des thèmes précis. Certains ont insisté sur la nécessité que ces rencontres soient tenues sur une base facultative. En outre, le fait de s'exprimer librement face aux difficultés vécues avec un délinquant sans craindre le



Pierre-Yves Boily, conférencier. Plaisir, motivation et changement.

jugement de ses pairs dénote de la confiance, de l'écoute, du respect et de la maturité.

La dernière journée s'est terminée par l'intervention de Gilles Ouellet, professeur de gestion à l'Université Laval, qui a insisté sur le fait que l'essence même de notre travail réside dans la qualité du lien que nous entretenons avec les délinquants. Selon lui, si nous ne donnons pas de sens à notre vie et si nous ne sommes pas bien dans la société, il sera difficile de les aider à atteindre les objectifs que nous leur fixons. Au-delà du discours et du langage corporel, l'harmonisation des valeurs et des croyances



Gilles Ouellet, conférencier. Notre travail à l'aube du troisième millénaire.



L'ensemble des participants du District Est/Ouest aux Journées de perfectionnement clinique

demeure déterminante. Notre capacité d'influencer le délinquant dépendra essentiellement de la qualité de la relation, de la crédibilité qu'il nous accorde, et ce, indépendamment de notre statut.

Monsieur Ouellet affirme que « choisir l'essentiel » dans le travail doit être vu dans une perspective organisationnelle. Ainsi, il est important de revoir la Mission de notre organisation, ses valeurs et de faire cette démarche ensemble, ALC et gestionnaires. Si cette démarche est commune, on s'engage ensemble pour obtenir des résultats; si ce n'est pas le cas, on demeure un simple exécutant. Il est possible d'aimer son travail avec passion, de s'y actualiser, notamment dans le travail d'équipe. De plus, le véritable pouvoir réside dans l'« être », de bien faire son travail et d'en être fier.

Mettre sur pied ces journées de perfectionnement requiert du temps, de l'énergie, de la créativité, de la confiance et le goût de l'aventure. Nous croyons avoir expérimenté tous les thèmes abordés cette année, soit l'engagement, la volonté et le désir de travailler ensemble, le souci de retrouver l'essentiel et le plaisir dans notre travail. À l'an prochain ! ♦

DÉPÊCHES RÉGIONALES

Région de l'Ontario

L'établissement Bath : un rêve devenu réalité

Par Graham Chartier, agent de communications, Secteur des communications et de la consultation

Au cours de leurs six premiers mois de fonctionnement, les ateliers de CORCAN à l'établissement Bath, situé à Kingston, en Ontario, sont devenus autosuffisants et ont respecté leur double mandat, correctionnel et commercial. Depuis le début de leurs opérations, la production et les recettes ont augmenté et les délais de livraison sont respectés.

« Nous avons réussi ce dont personne ne nous croyait capables, affirme Detlef Fischer, gestionnaire des opérations par intérim à l'établissement Bath. Nous dépassons tous nos objectifs. »

Monsieur Fischer, qui est ébéniste de métier, a travaillé comme instructeur pour CORCAN depuis sa création. Il met à

profit l'expérience qu'il a acquise dans ce contexte et dans une entreprise du secteur privé pour faire fonctionner les ateliers comme une véritable entreprise.

Selon lui, « il est important de fonctionner comme une entreprise privée pour que les délinquants améliorent le plus possible leur employabilité et que les ateliers soient viables ».

Plus de 50 délinquants à l'établissement Bath constituent actuellement les effectifs d'un atelier se spécialisant dans la fabrication sur mesure de pièces de bois, d'un centre DataQuick où l'on convertit de l'information sur microfilm sous forme de fichiers informatiques, ainsi que d'un atelier d'imagerie électronique. Monsieur Fischer

compte sur les compétences spécialisées des instructeurs Frank Carter, Tim Marshall et Scott Spencer à l'atelier de menuiserie, Mark Walker et Chris Ward au centre DataQuick et David Tarynor à l'atelier d'imagerie électronique.

« Tout le monde ici, personnel et délinquants, a contribué à la réussite des ateliers de l'établissement Bath », ajoute M. Fischer.

« Les ateliers de CORCAN à l'établissement Bath font partie intégrante de notre stratégie de programmes correctionnels », précise le directeur de l'établissement, Gerry Minard, qui attribue une bonne part du succès du programme aux efforts de M. Fischer. ♦

Une réinsertion sociale réussie

Leonard Janvier – Un modèle à suivre au Centre Pê Sâkâstêw

Par Susan Brownell et Elizabeth Maldonado Mejia, participantes au programme d'échange d'étudiants de la Fondation Jeunesse Canada Monde

Le Centre Pê Sâkâstêw, situé sur le territoire de la nation crie de Samson, en Alberta, est un établissement fédéral à sécurité minimale qui préconise un processus de guérison fondé sur la culture autochtone dans le but de favoriser la réinsertion sociale sans risque des délinquants. Le succès remporté par le Centre en matière de réinsertion sociale témoigne de l'excellence du personnel et des programmes offerts ainsi que du dévouement des collectivités environnantes. Un Owîcîyîsîw (mot cri signifiant « une personne qui veut s'aider ») du Centre Pê Sâkâstêw a dernièrement pris part dans la collectivité de Wetaskiwin à un projet de réinsertion sociale qui a remporté un énorme succès.

Leonard Janvier, un Owîcîyîsîw, constitue un excellent exemple de réinsertion sociale. Artiste très doué, il a commencé à dessiner alors qu'il n'avait que cinq ans, bien qu'il n'ait suivi aucune formation artistique. Au début, il ne s'agissait pour lui que d'un passe-temps mais il voit maintenant l'art comme un outil de développement personnel et il veut en faire une carrière. Monsieur Janvier a contribué de manière positive à la vie de la collectivité en réalisant des peintures murales au centre de jour de la salle de bingo ainsi qu'à l'école Centennial de Wetaskiwin où il a aussi donné des cours d'arts plastiques. Leonard croit que son art et son engagement envers la collectivité constituent une étape de sa réinsertion dans la collectivité.

DONNER ET RECEVOIR

Dans le cadre du processus de réinsertion sociale, Monsieur Janvier a participé à un programme de placement à l'extérieur d'une durée de 60 jours à l'école primaire Centennial de Wetaskiwin. « Monsieur Leonard », comme l'appelaient les enfants, a réalisé quatre peintures murales à l'intérieur de l'école. Les enfants qui circulaient dans le corridor s'arrêtaient souvent pour lui parler et pour lui poser des questions. Le corridor n'a pas tardé à devenir un lieu de rassemblement où les élèves et les employés n'hési-

taient pas à s'attarder pour bavarder avec l'artiste. Leonard a aussi offert des cours d'arts plastiques aux élèves de l'école. Il leur a entre autres montré comment utiliser et mélanger les couleurs pour créer un paysage. Selon Judy Olsen, une enseignante de l'école qui a encouragé Leonard dans ses efforts, « il n'a pas seulement donné aux enfants des outils leur permettant de se familiariser avec l'art, il leur a aussi donné confiance en eux. Leonard a vraiment encouragé les enfants et il leur a fait découvrir le talent qui sommeille en eux. »



Peinture murale réalisée par Leonard Janvier

« Monsieur Leonard » a fait une très bonne impression aux enfants, qui, d'après les membres du personnel, lui ont accordé leur respect et leur affection. Selon un de ses élèves,

« [Leonard] est gentil, cool et c'est agréable de parler avec lui ». Judy Olsen croit que Leonard représente un modèle positif pour les enfants, plus particulièrement pour ceux qui sont d'origine autochtone. Tous les membres du personnel que nous avons interviewés espèrent que Leonard retournera plus tard à leur école dans le cadre d'un autre projet.

Le soutien et la participation de la collectivité, de concert avec leur propre volonté et leur désir de changer, apportent aux délinquants la motivation nécessaire pour donner une orientation positive à leur vie. Leonard indique qu'il est aujourd'hui un homme complètement différent de celui qu'il était à son arrivée au Centre Pê

Sâkâstêw il y a deux ans. Et c'est vrai, il a complètement changé; la colère qui l'habitait a fait place à une attitude saine et à la volonté de s'améliorer. Leonard Janvier a décidé de faire des études, de l'art et du succès ses objectifs personnels. Judy Olsen déclare que le changement de personnalité de Leonard est évident : « Avant, tout ce qui l'intéressait, c'était de savoir ce qu'il pouvait retirer d'une situation donnée; maintenant, il veut savoir de quelle façon il peut apporter son aide aux autres. »

UNE NOUVELLE PERSPECTIVE

La réussite de Leonard Janvier est due au soutien de la collectivité, au dévouement de personnes comme Judy Olsen et sa famille, au personnel et aux programmes du Centre Pê Sâkâstêw et à son propre sens de l'initiative. Toutes les personnes qui ont contribué aux efforts de réinsertion sociale de Leonard croient en lui et ont une perception très positive de lui en tant

que personne. La foi que les autres ont dans le succès de Leonard est évidente pour Judy Olsen. « Il a fait beaucoup de progrès sur le plan de la croissance personnelle, et il continue d'en faire. Il fait maintenant confiance aux gens et il a compris qu'il pouvait être un citoyen productif et atteindre les objectifs qu'il se fixe. Il peut y arriver et maintenant, il sait qu'il peut le faire. »

Le succès obtenu dans le cas de Leonard Janvier montre bien que la réinsertion sociale est une approche gagnante à tous les points de vue. Leonard a tiré profit de l'expérience en faisant bénéficier la collectivité de son talent, et la collectivité a tiré profit de la possibilité d'apprendre l'art avec « Monsieur Leonard » et d'admirer son travail. Plus important encore, ce projet de réinsertion sociale a permis l'établissement de liens profonds fondés sur la confiance et le respect entre Leonard et les employés et les élèves de l'école primaire Centennial. ♦

Les sœurs de l'espoir

Une nouvelle venue au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci

Par Deborah Podurgiel, rédactrice indépendante

En octobre prochain, il y aura une nouvelle venue au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci. Son nom est *Sisters of Hope* (Les sœurs de l'espoir).

Grâce à une subvention de 75 000 \$ provenant du Fonds du nouveau millénaire pour les arts et à la vision de l'artiste multimédia et éducatrice Noni Dornstauder, une sculpture en bronze grandeur nature sera dévoilée cette année lors d'une cérémonie d'inauguration coïncidant avec le Jour d'Action de grâces et un pow-wow.

Depuis 10 ans, Noni Dornstauder a eu pour thème l'histoire des Autochtones des plaines qu'elle a illustrée dans la peinture et la sculpture. Elle a représenté dans ses œuvres leurs chefs et leur mode de vie, ainsi que la beauté de leur milieu, tout en étudiant les traditions et l'histoire de son peuple. Née sur une terre ancestrale en Saskatchewan, elle a toujours été fascinée par la beauté et le caractère unique des plaines, comme le montrent les œuvres qu'elle a créées en ayant recours à divers moyens d'expression.

Bien avant qu'elle reçoive la subvention du millénaire et même avant que soient jetées les fondations de Okimaw Ohci, Madame Dornstauder a été inspirée par les terres où le pavillon de ressourcement devait être bâti et par sa mission même. « Mon mari a participé à la construction du pavillon et je l'ai souvent accompagné sur le chantier les fins de semaine lorsqu'il allait vérifier le ciment fraîchement coulé. C'est un lieu saint situé dans les Cypress Hills. Avant que le pavillon soit ouvert, j'ai réalisé la sculpture dans l'espoir que j'aurais un jour l'argent nécessaire pour la reproduire dans une structure de bronze d'une hauteur de dix pieds, qui serait placée dans l'Oeil de l'aigle au pavillon de ressourcement. »



Noni Dornstauder, artiste

Une fois terminée, la sculpture de bronze pèsera plus de trois tonnes. Selon la description de Madame Dornstauder, il s'agit d'« une représentation grandeur nature du personnage épique de la mère guérisseuse à genoux. Elle porte une cape faite de peau de bison, dont elle se sert pour protéger trois

femmes qui se trouvent devant elle et qui scandent avec elle une prière au Grand Mystère. Sa cape, roulée à l'arrière, enveloppe un enfant endormi. Au dos de sa robe figure un aigle, dont les ailes sont déployées et qui symbolise la sagesse et la connaissance. À gauche des femmes, une tête de bison symbolise également la sagesse. J'ai nommé cet ensemble *Sisters*. Le personnel et les résidentes du pavillon de ressourcement Okimaw Ohci

sont toutes appelées ainsi, et notre pavillon est un succès éclatant. »

De fait, le modèle, de plus petites dimensions, a été une source d'inspiration pour plus d'une résidente.

L'une d'entre elles, Brenda L. Longman, a été tellement touchée qu'elle a suggéré de nommer la nouvelle sculpture en bronze *Sisters of Hope*. « La première fois que je l'ai vue, j'ai pensé à un esprit angélique et les femmes assises me rappelaient les détenues qui sont ici. À mon avis, la statue représente les chagrins des femmes comme moi. Elle me réconforte parce qu'elle me fait penser qu'il y a de l'espoir et que le pardon est possible. On se sent plus fort en la regardant. »

Selon Madame Dornstauder, la sculpture *Sisters of Hope* n'est pas seulement un symbole; il s'agit d'une œuvre interactive qui invite les gens à réfléchir à ce qu'elle signifie pour eux. « Les enfants peuvent aussi jouer autour d'elle. J'ai pensé à eux lorsque je l'ai créée, il n'y a pas de rebord aigu, aussi peuvent-ils s'asseoir à l'intérieur. » ♦



Spectacle d'amateurs au Centre de santé régional

Par Reva Malkin, Liaison autochtone, Centre de santé régional

Le 17 mars 2000, un spectacle d'amateurs mettant à contribution le personnel et les patients du Centre de santé régional a été donné dans la chapelle de l'établissement. Cet événement était le fruit de l'initiative et de l'organisation de Melissa Lund, une infirmière psychiatrique qui a su montrer ce que l'on peut réaliser avec de la perspicacité, de l'imagination, de l'énergie, de l'engagement et beaucoup de travail. Le spectacle comptait 16 numéros et mettait en vedette environ 25 détenus et une douzaine de membres du personnel. Il y avait également une exposition d'art visuel pour l'occasion.

Des patients de tous les secteurs de l'établissement ont participé au spectacle. Celui-ci se composait surtout de prestations musicales, mais la poésie et la comédie y avaient aussi leur place. La partie musicale comprenait un chœur formé de membres du personnel, un solo de piano, les tambours de la fraternité Autochtones, ainsi que deux groupes constitués d'employés et de patients qui ont joué et chanté ensemble.

Les répétitions et les préparatifs en vue de l'événement ont occupé bon nombre de personnes pendant plusieurs semaines. Les séances de répétitions du chœur ont notamment semé la bonne humeur chez les participants : deux fois par semaine, pendant environ un mois avant le spectacle, on pouvait voir les membres du chœur quitter la chapelle en chantant, le sourire aux lèvres. Cette réalisation a permis de mettre en lumière le caractère multidimensionnel de chaque personne. En effet, chacun de nous a quelque chose à offrir, une créativité qui demande à s'exprimer.

De nombreux employés et patients ont affirmé qu'il s'agissait d'une expérience rafraîchissante où tous avaient pu se détendre et s'amuser. La plupart des personnes consultées estimaient que cette approche innovatrice favoriserait les relations de travail entre les membres de l'effectif, ainsi que les rapports entre le personnel et les patients, et contribuerait davantage à mettre en place un climat de confiance et de détente. Le Centre de santé régional a sans

aucun doute trouvé un moyen de multiplier et d'améliorer les liens de communication entre les personnes et, ainsi, d'amorcer le processus de guérison en encourageant la croissance personnelle sur de nombreux plans.

Félicitations à Melissa Lund pour sa vision, sa constance et son travail acharné; à Etienne Venter, qui a coordonné le système de son; à Mary-Ann Whittaker, Jean Koetz et David Tso, qui ont organisé l'exposition

d'art visuel; à Gerry Ayotte, Dwight Cuff et Harvey Gunter, les aumôniers qui ont accepté que le spectacle ait lieu dans la chapelle; à Niranjana Thurasamy et aux autres membres du personnel de gestion qui ont donné leur appui au spectacle; aux membres de l'APEX qui ont fait des biscuits; et à tous les participants talentueux, employés et patients, dont l'énergie créatrice s'est manifestée sur la scène et dans le cadre de l'exposition d'art visuel. ♦



De gauche à droite :
Première rangée : Christopher Siemens, Paul Roote, Marie-Claude Baron et Etienne Venter
Deuxième rangée : Dwayne Reynolds et Richard Condoin



Personnel du Centre de santé régional
De gauche à droite :
Première rangée : Etienne Venter, Dan O'Hara, Crystal Grass et Paula Moore
Rangée du milieu : Dianne Simpson, Melissa Lund et Scharie Tavcer
N'apparaît pas sur la photo : Reva Malkin
Dernière rangée : Lori McHattie et Rhoda Cheng

Certificat d'appréciation



Heather Pierce et Pieter de Vink

Heather Pierce et l'équipe de traitement dont elle est la responsable ont reçu les éloges de trois membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles pour le professionnalisme de leur intervention, dans le cadre d'un programme spécial en santé mentale au Centre correctionnel communautaire Sumas en Colombie-Britannique, dans un cas qui présentait des difficultés particulières. La Commission a reconnu que leur excellent travail avait sans aucun doute bénéficié au délinquant en question, et que Madame Pierce et l'équipe de traitement du Centre de santé régional avaient fait preuve d'un engagement et d'un professionnalisme soutenus. Ce certificat, signé conjointement par le commissaire Ingstrup et par Pieter de Vink, sous-commissaire régional, leur est donc présenté en témoignage de notre appréciation de la grande qualité du travail accompli. ♦

La salle de réunion Ron Wiebe

À l'administration régionale du Pacifique, à Abbotsford en Colombie-Britannique, on a procédé à la désignation officielle de la salle de réunion Ron Wiebe en l'honneur du regretté directeur de l'établissement Ferndale et de l'établissement Elbow Lake, et de sa famille. La modeste cérémonie a eu lieu le 14 mars, en présence de la famille de Monsieur Wiebe. ♦



Photo : Dennis Finlay

De gauche à droite : Bill et Elizabeth Wiebe, les parents de Ron Wiebe; son fils Jason; Shirley, sa femme; son fils Jordan; Pieter de Vink, sous-commissaire régional; et son fils Jeff.

Des diplômés remplis de fierté

La cérémonie de remise des diplômes à l'issue du premier Programme de formation correctionnelle du nouveau millénaire dans la région du Pacifique s'est tenue le 23 mars, au Collège du personnel de correction de la région. Les nouveaux agents de correction ont posé avec leurs instructeurs avant de se rendre à leur établissement. ♦



Photo : Sonya Henry

Dans la première rangée, de gauche à droite, figurent les instructeurs : Marcel Legacy, Maria Parton, Ingrid Woelke, Linda Hosier et Terry Raffan. Au centre, on aperçoit, de gauche à droite, les agents de correction : Denise Cork, Heather Byron, Tricia Shestopalski, Debora Riga, Janet Gerard, Anthony Boccinfuso, Wes Maitland, Aaron Fitzgerald, Scott MacAllister et Robert Garrett. Dans la dernière rangée, de gauche à droite : Steve Poulin, Andrew Urquhart, Lori Wilson, Henry Braun, Don Trenaman, Pierre Bouvier, Jagjit Saran, Hans de Waal, Eugene Peters et Russell Pierce.